

# DOCUMENTATION FINALE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 30 NOVEMBRE 2019

Berne

Eventforum, Fabrikstrasse 12

Début : 10h15



# ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 30 NOVEMBRE 2020

- 10h15**
- 1. Ouverture de l'AD et discours de bienvenue**
    - Mirjam Veglio et Ueli Egger, co-président-e-s du PS canton de Berne
    - Evi Allemann, conseillère exécutive du canton de Berne
    - Michael Aebersold, conseiller communal de la ville de Berne
  - 2. Communications**
  - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
  - 4. Retour sur les élections fédérales 2019**
    - Table ronde avec Lisa Catena, Silja Häusermann, Stefan Keller, Pascal Sciarini und Nadine Masshardt (modération)
    - Discussion générale
    - Présentation des nouveaux élu-e-s
  - 5. Discours de Simonetta Sommaruga**, Conseillère fédérale
  - 6. Projets d'initiatives sur le congé parental et l'égalité salariale**
    - R-1 du Comité directeur :  
Poursuivre sur la lancée de la grève des femmes !  
Nous avons besoin de pouvoir enfin concilier travail et famille –  
et d'obtenir enfin l'égalité salariale.
  - 7. Affaires statutaires**
    - Adoption des comptes annuels 2018
    - Budget 2020
    - Crédit complémentaire pour les campagnes de votations 2020
    - Élection de l'organe de révision
  - 8. Référendums**
    - Non aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées
    - Modification de la loi sur le service civil
    - Arrêté de planification relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat
    - Référendum contre la « Loi fédérale sur les services d'identification électronique » (Loi e-ID)
    - Loi sur la chasse – soutien au référendum lancé par les organisations de protection de la nature

**9. Recommandation de vote pour les votations fédérales du 9 février 2020**

- Modification du Code pénal et du Code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)
- Initiative populaire « Davantage de logements abordables »

**10. Résolutions, propositions et élections**

- A-1 Ronja Jansen et al. : moratoire sur le vote électronique
- R-2a Kristina Schüpbach et al.: Pas d'accords commerciaux sans protection efficace des personnes et de l'environnement !
- R-2b Contre-Résolution du Comité directeur du PS Suisse : Pas d'accords commerciaux sans protection efficace des personnes et de l'environnement !
- R-3 Martine Docourt et al. : Politique climatique : le PS doit être le garant de la justice sociale
- R-4 Nicola Siegrist ET AL. : cap sur la « Strike for Future »!
- R-5 Clément Borgeaud et al : Contre l'antidémocratique Forum économique de Davos
- Nouvelle élection à la Présidence de la Commission spécialisée en matière de politique sociale et de la santé
- Constitution de la commission spécialisée « Politique en matière de réseaux »
- Élection du nouveau président de la commission des finances

**16h45 11. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s / apéritif**

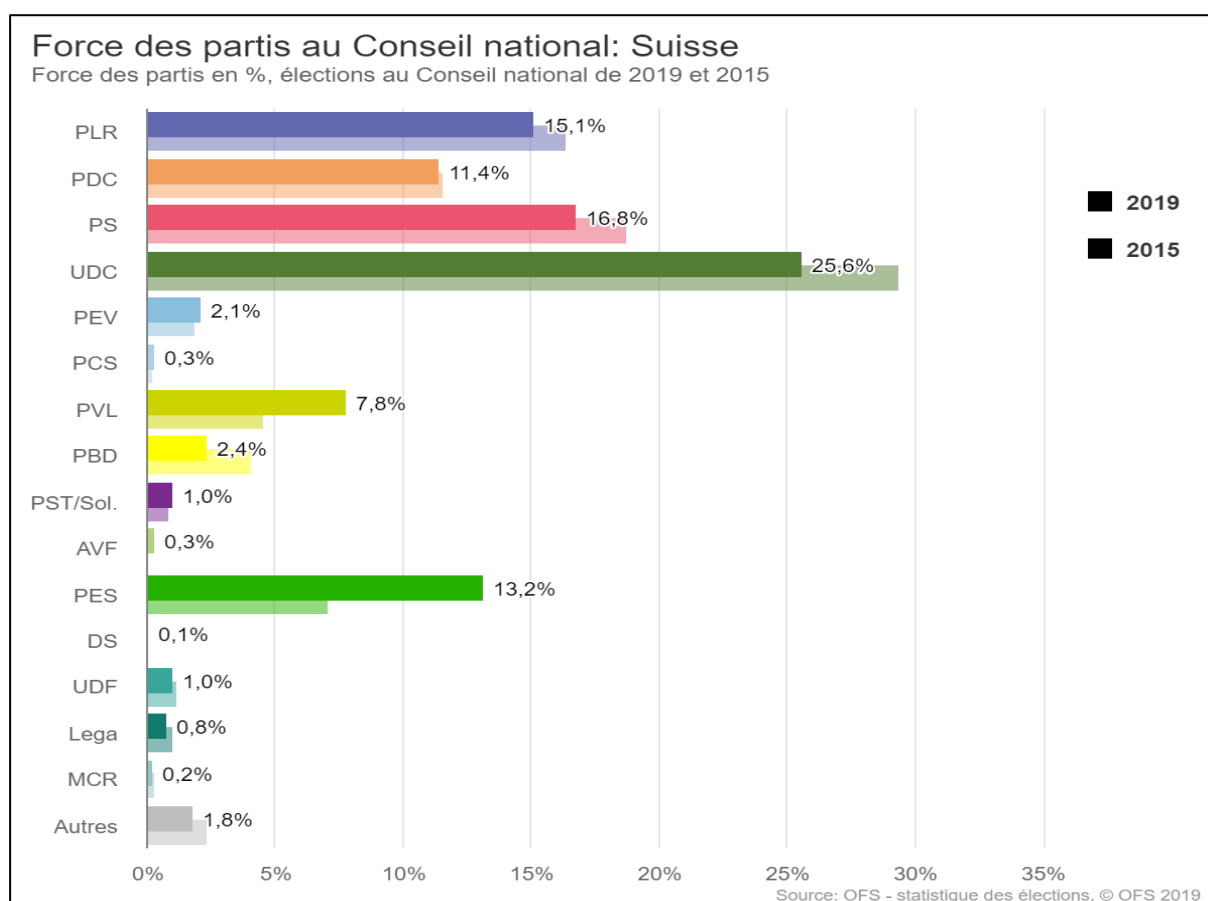
## POINT 4 DE L'ORDRE DE JOUR

### RETOUR SUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

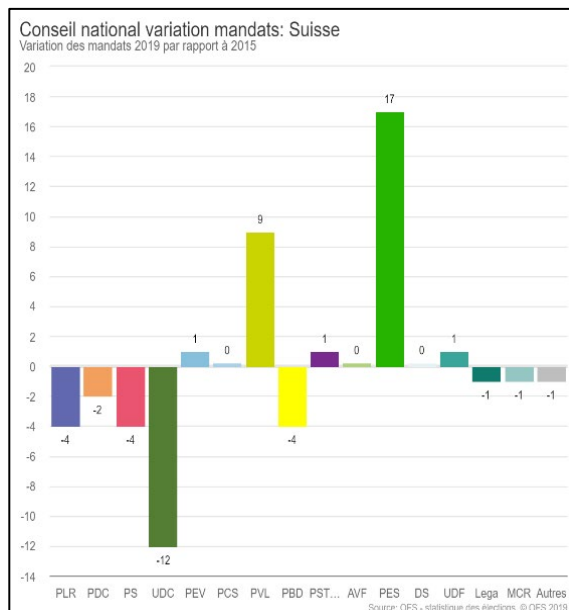
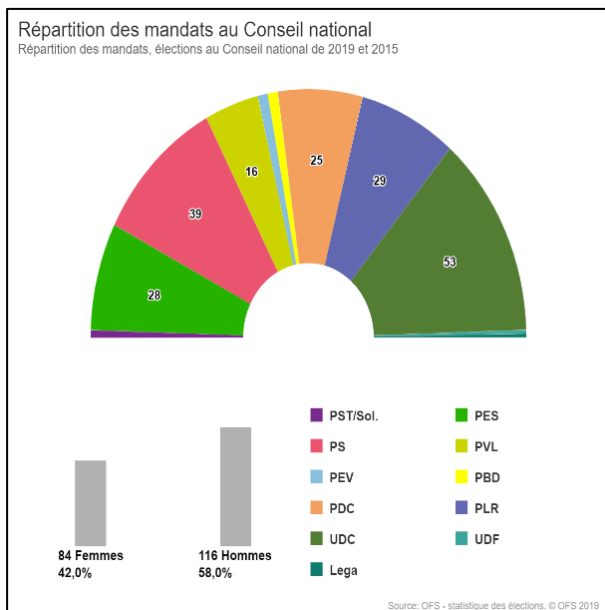
#### HUIT CONSTATS SUR LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Dans le contexte suisse, les élections du 20 octobre 2019 ont entraîné des bouleversements assimilables à des glissements de terrain. Les Verts et – quoique dans une moindre mesure – les Vert'libéraux ont augmenté le nombre de leurs sièges : 26 sièges au total (17 pour les Verts, 9 pour les Vert'libéraux). Le PS a perdu 2 points de pourcentage et 4 sièges.

Depuis lors, les résultats de ces élections ont fait – et font toujours – l'objet de nombreuses spéculations et analyses. Le Comité directeur du PS Suisse présente ici huit constats<sup>1</sup> qui serviront de base de discussion et dont le but est d'expliquer ces résultats – en particulier celui du PS. L'accent est mis sur le résultat des élections au Conseil national, car un scrutin de liste permet de tirer des conclusions plus précises sur les partis que les élections au Conseil des États, qui favorisent habituellement des personnalités.

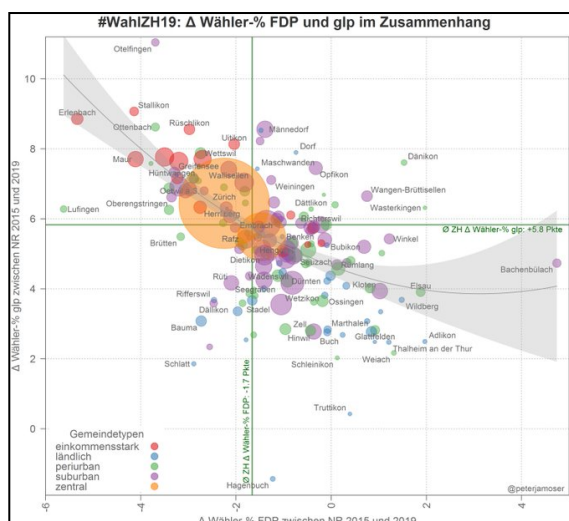
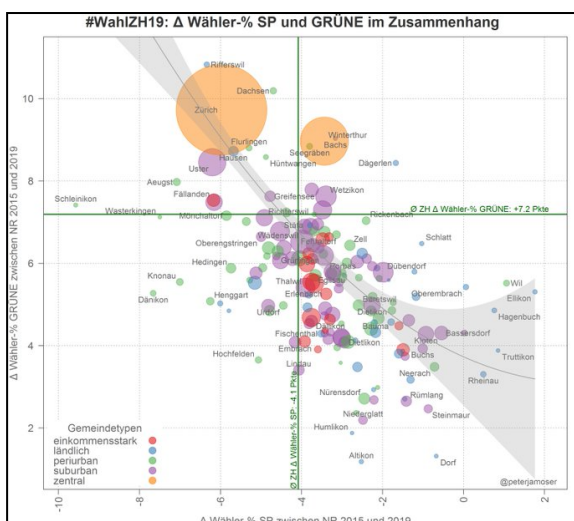


<sup>1</sup> Le présent exposé de « thèses » est destiné à servir de base de discussion lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 30 novembre. Il ne s'agit pas d'un papier de position officiel du parti appelé à faire l'objet d'une discussion et d'une approbation officielles. Par conséquent, aucune requête n'est possible non plus.



**Constat 1 : L'électorat de gauche voulait envoyer un signal aussi fort que possible en faveur du climat. Il a réussi.**

L'élection de 2019 était en effet une « élection climatique ». Tous les chiffres et toutes les études disponibles à ce jour montrent que le PS a surtout perdu des voix au profit des Verts, et seulement dans une faible mesure au profit des Vert'libéraux. Cela est vrai même dans le canton de Zurich, comme le montrent les premières évaluations de l'office statistique : les Verts progressent au détriment du PS, les Vert'libéraux aux dépens du PLR.



Le PS a également perdu des voix en faveur des Vert'libéraux, mais la majeure partie des voix perdues est allée aux Verts. Cela est également confirmé par le fait que le PS a subi les pertes les plus importantes à Neuchâtel et à Genève, là où le parti des Vert'libéraux n'est

pas entré dans la course ou s'est clairement positionné comme l'héritier politique des anciens « Libéraux ».

Selon les sondages post-électorales de la SRG et de Tamedia, les pertes subies au profit des Verts ont deux principales causes :

- D'une part, les électeurs « volatils » classiques ont cette fois-ci glissé dans l'urne une liste verte. Pendant la campagne électorale, nous avons toutes et tous assisté à des conversations de ce genre : « D'habitude, je vote toujours pour le PS, mais, cette fois-ci, je vote pour les Verts, parce que je veux envoyer un signal clair/montrer l'exemple en matière de politique climatique. »
- D'autre part – et c'est la raison de l'effondrement par rapport aux élections cantonales et aux sondages –, la mobilisation de gauche a cette fois-ci surtout fait le jeu des Verts. Ou, pour l'exprimer en d'autres termes : le PS n'a pas réussi à attirer un nombre significatif de nouveaux électeurs. L'enquête de la SRG le montre clairement : parmi les nouveaux électeurs et ceux qui votent pour la première fois, la part soutenant le PS est tombée d'environ 20 % à 12 %. Les Verts, au contraire, ont doublé leur part dans ce groupe d'électeurs, pour atteindre environ 20 %.

Un facteur important est le recul de la participation électorale. Contrairement au ressenti général, le taux de participation aux élections en 2019 a été de 45,1 % (en baisse de 3,4 points de pourcentage par rapport à 2015), soit le troisième taux le plus bas de l'histoire. Les premières évaluations des cantons (GE et NE en particulier) montrent qu'il n'y a pas eu non plus de mobilisation massive des jeunes le 20 octobre 2019. On a plutôt constaté une démobilisation des jeunes, quoique moins prononcée que celle des électeurs plus âgés. Cette différence s'explique surtout par une mobilisation forte et (aux yeux des politologues) sans précédent des jeunes femmes. Cela a probablement aussi eu une influence sur le vote « de genre » (voir point 5).

De même, les sondages post-électorales ont demandé les raisons de leur choix aux électeurs « volatils ». Contrairement à ce qui se passe avec le PLR et l'UDC, la « déception par rapport au parti » est rarement invoquée comme raison dans le cas du PS. « Cela suggère que les pertes du PS ont moins à voir avec une crise générale du parti qu'avec un changement dans les priorités d'une partie de l'électorat de gauche », indique l'étude.

Le PS doit se demander pourquoi les nouveaux électeurs et les électeurs « volatils » ont donné leur vote sur le climat aux Verts. Ce d'autant plus que le PS mène depuis des années une politique environnementale avisée, comme le reconnaissent de nombreux médias. Il a par ailleurs présenté en juillet le Plan Marshall pour le climat et a travaillé intensivement sur cette question pendant la campagne électorale.

*Conclusion : l'électorat régulier a aussi voté pour le PS en 2019. Les électeurs de gauche qui ne sont pas liés de manière permanente à un parti ont toutefois joué un rôle décisif dans le résultat des élections. La grande majorité d'entre eux ont voté pour les Verts parce que le*

*changement climatique était le problème le plus urgent aux yeux des électeurs de gauche. Pour les électeurs « volatils » et les nouveaux électeurs, l'élection des Verts a constitué le signal le plus fort possible en faveur d'une meilleure protection du climat.*

**Constat 2 : Le programme du PS et celui des Verts étaient perçus comme coïncidant sur de nombreux points et ont donc été considérés comme interchangeable.**

Pendant la campagne électorale, nous avons répété à plusieurs reprises que le PS poursuivait dans une large mesure la même politique climatique que les Verts. Cela est vrai, mais l'effet sur l'électorat est à double tranchant. Nous avons envoyé le message selon lequel il n'y avait aucune différence, politiquement parlant, à voter pour les Verts plutôt que pour le PS, et vice versa. La politique qui en résulte est la même, seul le signal diffère.

Cet effet a été renforcé par les notations et les évaluations Smartvote largement diffusées dans les médias classiques et sociaux – lesquelles notations et évaluations n'ont guère montré de différences entre PS et Verts. En outre, les apparentements étendus – aussi justes et importants soient-ils – n'ont pas aidé les électeurs à faire la différence entre le PS et les Verts.

Enfin, nous devons aussi remettre en question de façon critique notre refrain du « glissement à gauche ». La justesse de notre leitmotiv « nous devons briser la majorité de droite » s'est rapidement imposée aux yeux du public et a certainement aidé la gauche. Pour nous en tant que socialistes, cela ne fonctionne cependant que si l'électorat nous associe dans le même temps à ce leitmotiv, autrement dit, si nous sommes perçus comme étant la force que l'on doit élire si l'on veut « briser la majorité de droite ». Tel n'a manifestement pas été le cas. Au contraire : là où notre slogan a été compris comme « l'essentiel est de voter pour la gauche, quel que soit le parti », il aurait même pu déclencher le vote volatil en faveur des partis écologistes.

*Conclusion : si nous sommes considérés comme politiquement interchangeables avec d'autres partis, nous perdons des voix d'électeurs. Cela vaut en particulier pour la politique climatique. Le défi sera donc le suivant : comment pouvons-nous donner un profil clair à notre politique climatique et la combiner avec nos compétences sociales et économiques ?*

**Constat 3 : Dans le cadre de ces élections, le pôle opposé à l'UDC était incarné par les Verts, et non par le PS.**

L'UDC est la grande perdante de ces élections. Elle a perdu près de 4 points de pourcentage et 12 sièges, soit plus de sièges que tout autre parti depuis l'introduction de la représentation proportionnelle. Néanmoins, l'UDC reste de loin le parti le plus fort. En parallèle, la résistance à la politique de l'UDC et à sa propagande répugnante (mot-clé « affiche au ver de terre »)

façonneront l'identité politique de nombreu-ses-x électrices et électeurs. Et cela vaut aussi bien pour les électrices et électeurs de l'UDC que pour les autres partis.

Le PS s'est toujours considéré comme un contrepoids à l'UDC. Cela s'est également révélé payant sur le plan électoral. En termes simples : quiconque voulait émettre un signal contre l'UDC choisissait le PS. Or, la résistance à l'UDC s'est diversifiée ces dernières années, avec des conséquences très positives et réjouissantes car l'UDC n'a eu aucune chance avec ses récentes initiatives. Cela a toutefois eu pour conséquence que le PS n'était plus perçu comme un – ou plus le seul – opposant à l'UDC.

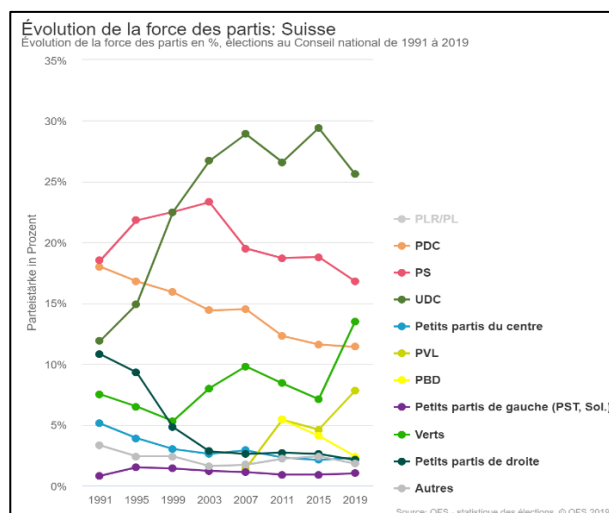
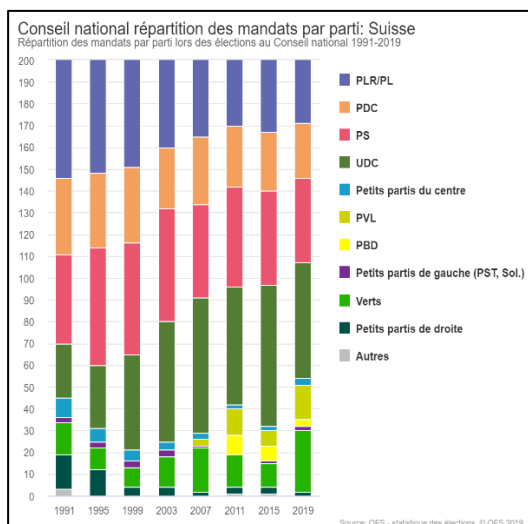
Pendant la campagne électorale, cette évolution a été accentuée par la politique partisane, l'UDC faisant des Verts son principal adversaire. L'UDC a contribué à cette nouvelle polarisation par rapport aux Verts en s'imposant comme le seul parti hostile à la prétendue hystérie climatique et en dénonçant les mesures de politique climatique. Balthasar Glättli a été élu « ennemi public numéro un » par Roger Köppel, et l'UDC visait clairement les Verts avec le « diable du climat » et la pomme pourrie. Elle a cherché le conflit avec les autres partis non pas en matière de politique européenne ou étrangère, mais sur le terrain de la politique climatique.

*Conclusion : celles et ceux qui ont voulu donner un signal en faveur de la politique climatique n'ont pas été les seul-e-s à voter pour les Verts. Dans le cadre de ces élections, les Verts ont également été la force de contrepoids pour tous ceux qui votent contre l'UDC parce qu'ils rejettent avec dégoût la politique ou la propagande de l'UDC.*

**Constat 4 : Les « partis traditionnels » ont obtenu de mauvais résultats parce qu'il y avait un fort désir de voir émerger des forces nouvelles et inexploitées.**

Dans le brouhaha médiatique, on oublie souvent que le PS n'est pas le seul à avoir perdu du terrain. Le PDC et le PLR ont également obtenu les pires résultats électoraux de leur histoire. Et l'UDC a dû encaisser son plus mauvais score depuis 1999. Ensemble, les partis gouvernementaux « traditionnels » (PS, PLR, PDC et UDC) ont perdu 25 sièges et sont plus faibles que jamais en ce qui concerne les parts d'électorat et le nombre de sièges.





Cette évolution s'explique d'une part par la question climatique. Ceux qui constatent que la politique a négligé la question climatique et qu'une nouvelle politique climatique est nécessaire sont plus enclins à choisir des partis qui n'appartiennent pas à « l'establishment » plutôt que des partis qui en ont fait trop peu à cet égard depuis des décennies. D'autre part, l'érosion des partis populaires traditionnels est un phénomène que l'on peut observer partout en Europe, voire dans le monde.

Le PS connaît ce dilemme depuis des décennies : notre objectif est de jouer un rôle actif dans la conception et l'organisation de la politique en Suisse et d'assumer des responsabilités gouvernementales. Cela signifie que le PS doit également être prêt à faire des compromis et à ne pas insister à tout prix sur des exigences maximales. Cela peut affaiblir le profil politique d'un parti, mais tel n'est pas nécessairement le cas.

*Conclusion : bien que la Suisse ait toujours été dominée par les partis bourgeois, le PS est apparemment perçu comme un « parti du système ». Pour de nombreux électeurs qui – en particulier dans la politique climatique – n'étaient pas satisfaits de la politique en vigueur, le PS ne faisait donc pas partie de la solution.*

### **Constat 5 : Le PS n'a pas pu tirer bénéfice de la grève des femmes parce que le camp bourgeois a réussi à réduire le thème de l'égalité à la question de la représentation.**

Le 14 juin 2019, un demi-million de femmes ont manifesté en faveur de l'égalité salariale, de l'augmentation du nombre de places dans les crèches/garderies, de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle, de la fin de la violence à l'égard des femmes, de la reconnaissance du travail d'aide non rémunéré (travail de *care*) et de la présence accrue des femmes en politique et dans l'économie. Les exigences formulées lors de cette manifestation, la plus grande de l'histoire de la Suisse, étaient multiples et progressistes. Or, une seule d'entre elles a réussi à faire son chemin jusque dans la campagne électorale : celle qui appelle de ses vœux un plus grand nombre de femmes en politique.

Avec l'aide des médias, le camp bourgeois a réussi à réduire le thème de l'égalité à la question de la représentation. Et avec succès, car la proportion de femmes au Conseil national a nettement augmenté et dépasse aujourd'hui pour la première fois les 40 %. La raison principale est que, dans le camp bourgeois, beaucoup plus de femmes se sont portées candidates et ont été élues que par le passé.

Le PS n'a pas pu bénéficier de cette dynamique, bien qu'il – ou parce qu'il – donne déjà l'exemple d'une représentation équilibrée des genres au Parlement et dans les fonctions gouvernementales depuis des décennies. Les femmes ont été très bien élues sur les listes du PS également, mais probablement plutôt par accumulation interne que par des votes panachés sur des listes tierces. La discussion sur la représentation a eu pour conséquence positive que les partis bourgeois ont pour la première fois encouragé et proposé des candidatures féminines. Le PS, qui, comme les Verts, présente des listes électorales paritaires depuis des décennies, a ainsi perdu l'un des traits distinctifs « exclusifs » de son positionnement. Cette fois-ci, les électrices ayant tendance à voter pour le camp bourgeois ont trouvé suffisamment de femmes pour qui voter dans « leurs » partis. Il n'était dès lors plus impératif d'élire des membres du PS ou de panacher des listes tierces avec des femmes PS pour renforcer la représentation des femmes car cela était aussi possible en donnant des voix au camp bourgeois.

*Conclusion : le slogan du « vote féminin », créé par des femmes du camp bourgeois, a habilement mis en arrière-plan le contenu de la politique d'égalité. « L'essentiel est de voter pour des femmes, quel que soit leur parti » : tel était le message. En revanche, les autres revendications de la grève des femmes n'ont guère joué de rôle dans la campagne électorale.*

**Constat 6 : En se concentrant sur le climat, l'égalité et les primes d'assurance-maladie, le PS a misé sur les bons thèmes. Toutefois, le PS n'a été associé en exclusivité à aucun de ces sujets.**

Des enquêtes menées avant et après les élections ont montré que le changement climatique et les primes d'assurance-maladie étaient les questions les plus importantes. À gauche, celles-ci sont suivies de près par les questions d'égalité. Le PS a donc choisi les bons sujets pour la campagne électorale. Le grand problème réside en ce que le traitement d'aucun de ces thèmes n'a été mis au crédit exclusif du PS. En effet, la politique climatique est clairement identifiée aux Verts et aux Vert'libéraux, le rôle de leader en matière de primes d'assurance-maladie a dû être partagé avec d'autres partis, et l'égalité est devenue une question qui transcende les partis (voir point 5). Quant à notre quatrième thème de campagne, « emploi et formation pour toutes et tous », il n'a jamais pris dans la population malgré tous nos efforts.

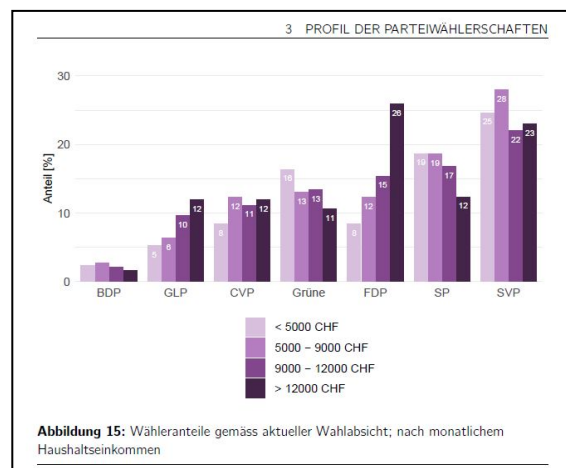
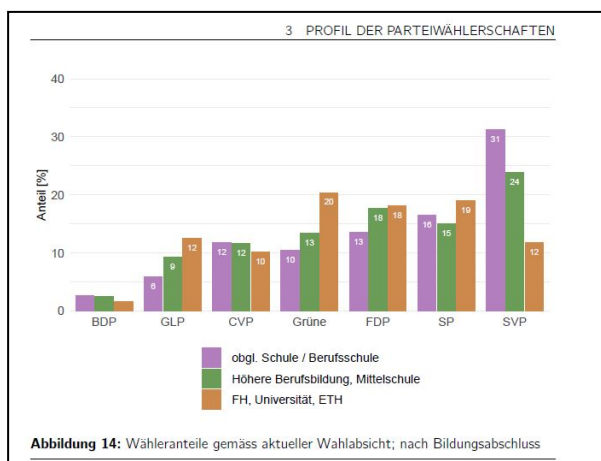
L'une des raisons est notre faible présence dans les médias classiques. Presque aucun débat thématique n'a eu lieu dans les médias. Même la question du climat a été traitée davantage comme un mouvement extra-parlementaire que comme un motif ou un sujet de débat entre les partis. Outre l'affiche à la pomme de l'UDC et la « campagne négative » du PDC, les médias ont surtout couvert les sondages relatifs aux élections. Dans un tel contexte, le PS a été régulièrement oublié parce que nous n'étions ni parmi les gagnants ni parmi les perdants dans les sondages : nous restions stables, et donc inintéressants pour les médias.

Autre enseignement de cette campagne électorale : il est impossible pour les partis d'imposer leurs propres thèmes ou leurs thèmes de prédilection dans le débat. Même l'UDC, malgré toute sa force financière et toutes ses provocations, n'a pas réussi à faire vraiment entrer le thème de la migration dans le débat. Pour la troisième fois consécutive, les élections ont été largement dominées par un sujet incontournable planétaire : Fukushima en 2011, la crise des réfugiés en 2015, et la crise climatique en 2019.

*Conclusion : indépendamment des élections, le fait que le PS ne soit associé en exclusivité à aucun sujet et n'apparaisse pas dans les médias doit nous amener à réfléchir. Dans la perspective d'un changement médiatique, une question se pose : comment devons-nous modifier notre communication en matière de contenu et de savoir-faire pour arriver à toucher les électeurs, au plus tard en 2023 et indépendamment des médias traditionnels ?*

### **Constat 7 : Le PS est de nouveau davantage un « parti ouvrier », mais il perd de ce fait des parts d'électeurs parmi les nouvelles classes moyennes**

L'une des conclusions frappantes du sondage post-électoral de la SSR est que le PS n'a pas perdu des voix au sein de son électorat « classique ». Le PS est fortement représenté parmi les personnes à faible revenu, et est représenté de façon similaire dans tous les différents niveaux de formation. La citation de l'étude de la SSR dit à ce sujet : « On parlait souvent de la gauche caviar lorsqu'il s'agissait d'accuser le PS de ne plus être ancré dans le milieu ouvrier comme il l'était par le passé. Les élections de 2019 ont également contribué à ce que le PS s'éloigne de cette image. Aujourd'hui, il est soutenu presque aussi souvent par des personnes ayant au plus une qualification professionnelle que par des personnes titulaires d'un diplôme d'une formation supérieure. »



Le revers de la médaille est qu'aux élections de 2019, le PS a apparemment perdu de nombreux diplômés des hautes écoles, en particulier au profit des Verts. Ici, l'explication la plus probable réside aussi dans la question climatique : les électeurs qui votent à gauche plus par solidarité et conviction et moins par nécessité matérielle et préoccupation personnelle ont cette fois-ci accordé plus d'importance à la question climatique qu'à la question sociale.

*Conclusion : le PS continue d'être fortement ancré dans son électorat traditionnel. Cependant, nous devons réfléchir à la façon dont nous pouvons inciter plus fortement les couches moyennes bien formées à voter à nouveau pour le PS.*

### **Constat 8 : La question n'était pas de savoir si le PS est trop à gauche ou trop à droite**

Le PS a-t-il perdu des voix parce qu'il s'est positionné trop peu à gauche ? Ou, au contraire, parce qu'il s'est positionné à gauche de façon trop tranchée ? Les résultats ne permettent pas de tirer de conclusions sur cette question.

Le positionnement des Verts et du PS sur l'axe gauche-droite est quasi identique, tant pour les candidat-e-s que pour les élu-e-s. Même lors des élections au Conseil des États, le positionnement sur l'échiquier gauche-droite ne semble pas avoir été la question essentielle, car tant les candidats qui se positionnent plutôt sur l'aile droite du parti (par exemple Daniel Jositsch) que ceux qui sont classés très à gauche (par exemple Paul Rechsteiner) ont pu obtenir de très bons résultats. Le positionnement sur l'axe gauche-droite ne permet pas non plus d'expliquer les différences de résultats entre les diverses sections cantonales.

La proximité du PS avec les syndicats n'est pas non plus une bonne explication des pertes électorales du PS. D'un côté, certaines figures syndicales du PS n'ont pas été élues. D'un autre côté, d'éminents syndicalistes ont obtenu de très bons résultats, et plusieurs représentants syndicaux se trouvent parmi les nouveaux élus.

Il en va de même pour la question européenne. Le positionnement du PS sur l'accord-cadre (« Oui à l'Europe, oui à la protection des salaires ») a fait et fait toujours l'objet de controverses médiatiques. Toutefois, ni les résultats des élections ni les sondages post-électorales

n'indiquent que la politique européenne ait eu une influence négative significative sur les résultats des élections pour le PS. Cela est également vrai sur le plan personnel : Martin Naef, président du NOMES, n'a malheureusement pas été élu, tout comme Corrado Pardini, qui avait été décrit comme « eurosceptique » par les médias. Voilà pourquoi il n'y a aucune raison de supposer que l'abandon de la protection salariale aurait aidé le PS. Bien au contraire : le positionnement en matière de protection salariale a par exemple été décisif pour faire de Marina Carobbio la première socialiste tessinoise à être élue au Conseil des États.

*Conclusion : rien ne prouve que le PS puisse regagner des électeurs en changeant son orientation de base sur l'échiquier gauche-droite.*

### **Prochaines étapes**

Après cet état des lieux sur la question « comment expliquer le résultat des élections », c'est la question « que devons-nous et pouvons-nous changer ? » qui se posera à l'issue de l'Assemblée des délégué-e-s.

Au niveau opérationnel, la direction de la campagne électorale va établir un rapport détaillé sur la campagne électorale, d'un point de vue tant technique qu'opérationnel, à l'intention de la présidence et du Comité directeur.

Au niveau politique, le Groupe socialiste aux Chambres fédérales discutera d'une part de sa stratégie pour la nouvelle législature lors de son séminaire à huis clos en janvier 2020. La question centrale sera de savoir comment le PS peut utiliser les nouvelles majorités pour réaliser une avancée sur les questions progressistes. D'autre part, la future orientation du PS, en termes de contenu et de programme, fera bien entendu l'objet de discussions lors du Congrès du PS Suisse, qui se tiendra les 4 et 5 avril 2020.

## POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR

### PROJETS D'INITIATIVES SUR LE CONGÉ PARENTAL ET L'ÉGALITÉ SALARIALE - R-1 DU COMITÉ DIRECTEUR : POURSUIVRE SUR LA LANCÉE DE LA GRÈVE DES FEMMES !

### NOUS AVONS BESOIN DE POUVOIR ENFIN CONCILIER TRAVAIL ET FAMILLE – ET D'OBTENIR ENFIN L'ÉGALITÉ SALARIALE.

Le 14 juin 2019, un demi-million de femmes et d'hommes solidaires ont manifesté pour plus d'égalité. La grève des femmes a été une expérience intense et saisissante ! Raison de plus pour insuffler la dynamique de cet événement historique dans le débat politique. Le PS Suisse a donc organisé cet été, en collaboration avec les Femmes\* socialistes suisses, un vote en ligne. Toutes les personnes intéressées ont pu voter en ligne pour nous indiquer à laquelle des revendications centrales de la grève des femmes elles souhaitaient voir le PS donner suite en priorité. **Une large majorité s'est prononcée en faveur des thèmes « congé parental » et « égalité salariale ».** Une fois les résultats disponibles, le PS Suisse a immédiatement contacté des alliés potentiels en vue de concrétiser ces deux revendications.

Au niveau national, le PS fait partie d'une alliance qui prévoit de lancer une initiative populaire sur le thème du « congé parental ». Une réunion avec plusieurs organisations, commissions, partis politiques et syndicats a s'est tenue au début du mois de novembre. Divers modèles sont maintenant sur la table. **Pour le PS, il est important que la proposition d'initiative tienne compte du congé de maternité, du congé de paternité et du congé parental et que la réglementation prévue place autant que possible les femmes et les hommes sur un pied d'égalité sur le marché du travail. À cet égard, nous exigeons une extension substantielle du congé pour les deux parents.** En effet, le congé parental contribue de façon tout à fait concrète à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. L'initiative vise à améliorer tant la situation des femmes que celle des hommes.

Les différentes propositions sont en cours d'examen et de remaniement. Une prochaine réunion de l'alliance aura lieu en janvier 2020. En ce qui concerne la concrétisation de l'initiative populaire, il faut également tenir compte du fait qu'un référendum a été lancé contre le congé de paternité de deux semaines décidées par le Parlement. La situation de départ pour l'initiative prévue en faveur d'un congé parental changera selon que le référendum aboutira ou non et selon le moment où le vote aura lieu. Actuellement, le Comité directeur part du principe qu'une proposition de texte d'initiative pourra être soumise au Congrès les 4 et 5 avril 2020 à Bâle.

La question de l'« égalité salariale » est au cœur des préoccupations des syndicats. C'est pourquoi le PS Suisse a immédiatement pris contact avec l'Union syndicale suisse à ce sujet. Pour les syndicats aussi, l'égalité salariale et la compatibilité (conciliation) entre vie familiale et vie professionnelle sont indissociables. **Une meilleure compatibilité famille - travail améliore la situation des femmes en termes de revenu et d'emploi.** Une répartition traditionnelle des rôles, qui assigne aux femmes la responsabilité principale des tâches de soins et de prise en charge, porte généralement atteinte à l'activité professionnelle des femmes davantage qu'à celle des hommes. Une véritable égalité des chances n'est possible que si les modèles traditionnels sont brisés. **Toute structure d'accueil pour enfants (crèche, garderie, etc.) permettant de concilier plus facilement vie familiale et vie professionnelle contribue donc à la mise en œuvre d'une meilleure égalité salariale.** L'amélioration des possibilités de prise en charge réduit la partie « explicable » de la discrimination salariale à l'égard des femmes, qui est aujourd'hui « justifiée » par des interruptions dans la vie professionnelle, un taux de travail à temps partiel peu élevé et une disponibilité moindre.

L'Assemblée des délégué-e-s de l'USS du 15 novembre 2019 a décidé de promouvoir l'égalité en Suisse via un projet national. Le travail de soins et l'amélioration de la compatibilité entre famille et carrière sont des aspects centraux de ce projet. Un groupe de travail interne de l'USS a été chargé par l'Assemblée des délégué-e-s de poursuivre ce projet majeur et de le développer point par point. Ici aussi, le Comité directeur part du principe que des propositions concrètes seront disponibles dans le courant de l'année 2020 – des propositions que le PS Suisse pourra ensuite soumettre à ses délégué-e-s.

Le Comité directeur propose à l'Assemblée des délégué-e-s de poursuivre les discussions en cours au sein de l'alliance « congé parental » et avec les syndicats sur le thème de l'« égalité salariale » et d'en rendre compte au Congrès du parti les 4 et 5 avril 2020.

**Proposition du Comité directeur** : accepter

## POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR

### AFFAIRES STATUTAIRES

### ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2018

#### Bilan 2018

<b>Actifs</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Caisse	2'477	3'790
PostFinance	2'681'706	2'221'579
Banque	484'680	319'332
Banque (SAF) PS Femmes *	1'051	1'708
Débiteurs partis cantonaux	425	676
Garantie de loyer	45'036	45'013
Débiteurs divers	564'634	629'562
./. Ducroire	-3'200	-3'200
Actifs transitoires	110'306	63'058
Stocks	27'000	34'000
Titres	4'870	4'410
Immobilisations corporelles	297'000	175'200
<b>Total actifs</b>	<b>4'215'984</b>	<b>3'495'126</b>
<b>Passifs</b>		
Créanciers	415'064	222'497
Dettes aux partis cantonaux	79'305	22'918
Passifs transitoires	758'597	739'969
Fonds SAF	1'051	1'708
Provisions pour les élections	350'000	350'000
Provisions grands donateurs	513'022	444'489
Provisions pour les campagnes	425'000	215'000
Provisions projets de récolte de fonds	359'697	361'037
Provisions legs	146'586	127'886
Provisions diverses	581'000	427'000
Capital propre	586'662	582'623
<b>Total passifs</b>	<b>4'215'984</b>	<b>3'495'126</b>
<b>Affectation de l'excédent</b>		
Capital propre au 1.1.	582'623	580'856
Résultat	4'039	1'767
<b>Capital propre au 31.12.</b>	<b>586'662</b>	<b>582'623</b>



## Compte des résultats 2018

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
<b>Recettes</b>	<b>4'658'082</b>	<b>5'646'035</b>	<b>4'926'310</b>	<b>5'375'848</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'878'706</b>	<b>1'924'286</b>	<b>2'287'600</b>	<b>2'239'628</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'615'877	1'643'255	1'997'600	1'947'492
Versements de solidarité	262'830	281'031	290'000	292'136
<b>Récolte de fonds</b>	<b>2'002'700</b>	<b>2'707'885</b>	<b>1'597'610</b>	<b>2'323'300</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	688'610	653'574	474'500	549'824
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'314'090	1'458'804	1'123'110	1'232'602
Dons divers	-	595'507	-	522'174
Legs	-	-	-	18'700
<b>Ventes</b>	<b>199'905</b>	<b>285'989</b>	<b>242'200</b>	<b>222'819</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>576'770</b>	<b>640'541</b>	<b>633'900</b>	<b>588'761</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>-</b>	<b>87'334</b>	<b>165'000</b>	<b>1'340</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>4'653'789</b>	<b>5'644'268</b>	<b>4'925'067</b>	<b>5'371'810</b>
<b>Frais de production</b>	<b>264'838</b>	<b>214'091</b>	<b>215'600</b>	<b>149'483</b> <sup>6)</sup>
Médias	236'638	166'589	192'600	137'513
Courriels p. les membres (ea Femmes* soc.)	28'200	47'501	18'000	10'630
Nouveaux projets de recherches de fonds	-	-	5'000	1'340
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>22'032</b>	<b>4'408</b>	<b>-</b>	<b>1'000</b>
<b>Frais de personnel yc assurances sociales</b>	<b>2'371'537</b>	<b>2'779'101</b>	<b>2'896'851</b>	<b>3'148'006</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>123'201</b>	<b>106'284</b>	<b>172'820</b>	<b>131'253</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>242'145</b>	<b>303'563</b>	<b>287'568</b>	<b>265'254</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>60'962</b>	<b>56'958</b>	<b>71'600</b>	<b>61'351</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>4'449</b>	<b>5'734</b>	<b>6'600</b>	<b>6'144</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>373'595</b>	<b>467'724</b>	<b>316'128</b>	<b>284'321</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>78'559</b>	<b>90'262</b>	<b>111'500</b>	<b>86'763</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>16'594</b>	<b>405'447</b>	<b>62'000</b>	<b>128'659</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>585'335</b>	<b>542'527</b>	<b>388'700</b>	<b>529'755</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>466'610</b>	<b>517'513</b>	<b>187'000</b>	<b>378'700</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>49'305</b>	<b>146'621</b>	<b>208'300</b>	<b>201'101</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>262</b>	<b>6'737</b>	<b>400</b>	<b>4'221</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-5'633</b>	<b>-2'701</b>	<b>-</b>	<b>-4'201</b> <sup>17)</sup>
<b>Résultat annuel</b>	<b>4'292</b>	<b>1'767</b>	<b>1'243</b>	<b>4'039</b>

## Centre de coûts 2018

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
<b>Parti</b>	<b>1'571'107</b>	<b>1'598'887</b>	<b>1'686'608</b>	<b>1'827'103</b> <sup>18)</sup>
Cotisations	1'862'541	1'908'131	2'271'800	2'224'238
Dons	604'685	592'341	405'000	570'156
Dépenses courantes	-29'441	-34'120	-48'000	-40'380
Frais de personnel et généraux	-640'331	-625'544	-625'830	-641'606
Congrès	-63'808	-	-90'000	-72'539
AD	-45'213	-68'589	-55'000	-73'199
Actions politiques ponctuelles	-477	-326	-5'000	-559
Dépenses CD/présidence	-5'862	-4'808	-8'200	-4'800
Dépenses des commissions	-1'239	-1'479	-3'000	-1'581
Indemnités de la présidence yc dép.	-71'794	-71'798	-71'934	-71'829
Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'211
Relations internationales	-12'755	-17'144	-21'800	-13'781
Vote général	-	-27'661	-	-
Concept économique	-	-24'916	-36'229	-21'807
<b>Formation</b>	<b>-167'054</b>	<b>-150'193</b>	<b>-235'042</b>	<b>-220'899</b> <sup>19)</sup>
Frais de personnel et généraux	-137'772	-120'859	-164'342	-162'186
CoCo	-10'598	-12'936	-15'000	-9'633
Formation interne	-1'000	-84	-14'100	-8'421
Université d'été	-2'788	-6'931	-5'600	-3'258
Recrutement de membres	-4'370	-3'977	-5'000	-4'784
Economie & démocratie	-10'526	-5'000	-5'000	-9'238
Grève générale - jubilé	-	-406	-26'000	-23'380
<b>PS60+</b>	<b>-61'835</b>	<b>-60'273</b>	<b>-70'746</b>	<b>-58'510</b> <sup>20)</sup>
Frais de personnel et généraux	-35'775	-36'392	-35'746	-35'194
Dépenses courantes	3'044	7'238	4'100	7'471
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000
CD/conférences/GT	-15'101	-14'650	-16'600	-15'834
Rencotres thématiques/campagnes	-7'003	-9'470	-15'500	-7'953
<b>PS Migrant-es</b>	<b>-23'100</b>	<b>-22'962</b>	<b>-47'151</b>	<b>-44'091</b> <sup>21)</sup>
Frais de personnel et généraux	-16'784	-19'173	-37'151	-33'253
Dépenses courantes	-6'316	-3'789	-10'000	-10'838
<b>JS/Juso</b>	<b>-186'203</b>	<b>-186'378</b>	<b>-190'850</b>	<b>-187'311</b> <sup>22)</sup>
Frais de personnel et généraux	-186'203	-186'378	-190'850	-187'311
<b>PS Femmes*</b>	<b>-90'023</b>	<b>-97'529</b>	<b>-125'421</b>	<b>-124'093</b> <sup>23)</sup>
Frais de personnel et généraux	-83'688	-76'109	-91'221	-76'654
Courriels du PS Femme*	14'961	18'577	-2'700	3'158
Dépenses courantes	-9'089	-19'309	-2'500	-1'560
Dépenses de la présidence	-4'467	-3'476	-8'500	-4'592
Assemblée des membres	-7'740	-9'167	-14'500	-13'118
Campagnes	-	-8'045	-6'000	-5'891
Année féministe	-	-	-	-25'436

	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	
<b>Publications</b>	<b>-332'753</b>	<b>-249'341</b>	<b>-264'029</b>	<b>-239'842</b>	24)
links	-216'006	-140'673	-152'366	-138'431	
socialistes	-93'178	-71'892	-78'062	-67'473	
PS Svizzera	-23'570	-36'777	-33'600	-33'938	
<b>Campagne, Mobilisation, IT</b>	<b>-1'370'688</b>	<b>-1'344'152</b>	<b>-1'329'006</b>	<b>-1'436'468</b>	25)
Frais de personnel et généraux	-670'598	-901'268	-972'506	-1'111'868	
Dépenses courantes	13'711	-10'577	-21'500	-13'420	
Campagnes	-183'370	-119'031	-180'000	-152'574	
Journaux de votations	-37'826	-13'380	-15'000	-17'398	
Référendums	-174'004	-80'496	-30'000	-30'000	
Initiatives	-120'250	-119'399	-10'000	-916	
Elections 2019	-198'352	-100'000	-100'000	-110'292	
<b>Récolte de fonds</b>	<b>664'263</b>	<b>687'697</b>	<b>651'879</b>	<b>635'873</b>	26)
Frais de personnel et généraux	-303'218	-277'594	-279'231	-316'729	
Diss./approvisionnement des prov.	-46'610	-193'379	-7'000	-17'360	
Résultat de la collecte de fonds	1'279'100	1'434'844	1'123'110	1'232'602	
Récolte de fonds en ligne	34'990	23'960	-	-	
Legs	-	-134	-5'000	17'360	
Part revenant aux partis cantonaux	-300'000	-300'000	-180'000	-280'000	
<b>Assainissement financier</b>	<b>-</b>	<b>-180'000</b>	<b>-75'000</b>	<b>-150'000</b>	27)
<b>Résultat Shop</b>	<b>580</b>	<b>6'011</b>	<b>-</b>	<b>2'275</b>	28)
<b>Résultat annuel</b>	<b>4'292</b>	<b>1'767</b>	<b>1'243</b>	<b>4'039</b>	

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

### Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti touche un salaire de 50 000 francs et un remboursement forfaitaire de ses frais de 10 200 francs. Cinq vice-président-e-s se voient attribuer, en tout, une indemnisation d'environ 25 000 francs par an. La présidente de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2018, l'indemnité de la présidence et du Comité directeur des Femmes\* socialistes suisses se monte à quelque 4 000 francs. La co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

### Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée.

### Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

## Commentaires relatifs aux comptes

### A) Bilan

#### Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont augmenté de 620 000 francs. Les liquidités brutes élargies, qui incluent en plus l'avoir en comptes courants réalisable à court terme, enregistrent une hausse de 550 000 francs. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté de 330 000 francs.

en milliers de CHF	2018	2017
Résultat annuel	4.0	1.8
Amortissements (yc Shop)	201.1	146.6
<b>Cashflow I</b>	<b>205.1</b>	<b>148.4</b>
Approvisionnement des provisions	451.2	604.0
Dissolution des provisions	-1.3	-102.9
Dissolution des provisions récolte de fonds	0.0	0.0
<b>Cashflow II</b>	<b>655.0</b>	<b>649.5</b>
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	292.0	700.3
<b>Investissements</b>		
Investissements immobilisations	-322.9	-281.8
<b>Financement</b>		
Évolution Fonds (SAF)	-0.7	-15.6
<b>Évolution Fonds Liquidités</b>	<b>623.5</b>	<b>1'052.4</b>

En milliers de CHF	31.12.2018	31.12.2017	Évolution
Caisse	2.5	3.8	- 1.3
PostFinance	2'681.7	2'221.6	+ 460.1
Banque	485.7	321.0	+ 164.7
<b>Liquidités</b>	<b>3'169.9</b>	<b>2'546.4</b>	<b>+ 623.5</b>
Avoir en comptes courants	502.3	573.6	- 71.3
<b>Liquidités brutes</b>	<b>3'672.2</b>	<b>3'120.0</b>	<b>+ 552.2</b>
Autres actifs circulants	241.9	195.5	+ 46.4
./. Dettes à court terme	1'253.0	985.4	+ 267.6
<b>Actifs circulants nets</b>	<b>2'661.1</b>	<b>2'330.1</b>	<b>+ 331.0</b>

## Débiteurs partis cantonaux

À la fin de l'année, les partis cantonaux avaient tous payé les cotisations des membres 2018. À la fin de 2018, les partis cantonaux ont toutefois procédé à des versements anticipés d'un peu moins de 79 000 francs.

en milliers de CHF	31.12.2018	31.12.2017	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	0.4	0.7	0.3
Dettes aux partis cantonaux	79.3	22.9	-56.4
<b>Créances nettes envers les partis cantonaux</b>	<b>-78.9</b>	<b>-22.2</b>	<b>56.6</b>

## Provisions

Le montant total des provisions, du croire inclus, se monte à 2 380 000 francs au 31.12.2018. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

## SAF (Schweizerisches Arbeiterferienwerk)

L'affectation des ressources du Fonds SAF (legs) est définie dans un règlement d'organisation séparé des Femmes\* socialistes et soumise à l'aval du comité du Fonds (legs), présidé par Tiziana Mona-Magni. En 2018, un dernier versement a été effectué pour la brochure intitulée « Histoires de femmes de Brusata », financée et publiée en 2017 à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire des Femmes\* socialistes suisses.

## B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2018 affichent un bénéfice de 4 000 francs.

### Recettes

#### 1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 1 971 000 francs, a été de 50 000 francs inférieur au budget. Cela s'explique par la croissance ralentie du nombre de membres. En 2018, les contributions de solidarité ont atteint 292 000 francs, ce qui est conforme au budget.

#### 2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes dépassent le budget d'environ 725 000 francs, dont 420 000 proviennent d'actions de récolte de fonds en ligne liées aux campagnes et ont également été de nouveau dépensés ou reportés en fonction des besoins pour les différentes campagnes (initiative No Billag, initiative « anti droits humains », élections 2019).

Le Groupe 2019 rassemble les donatrices et donateurs réguliers du PS Suisse. La taille du groupe (quelque 1 700 personnes) a légèrement diminué par rapport à 2017.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de récolte de fonds en ligne pour les votations sur les initiatives No Billag, « anti droits humains » et d'allègement des primes et pour les élections 2019, ainsi que, d'autre part, les dons provenant des mailings aux destinataires de *links* et de *socialistes*.

### **3. Ventres**

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans *links* et *socialistes* ainsi que les recettes générées par les éditions régionales du journal *links*. Sont par ailleurs passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la construction et l'exploitation de sites web, ainsi que les recettes provenant de mandats de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux partis cantonaux. En 2018, deux journaux de votations ont été produits.

### **4. Autres recettes**

Dans le poste « Frais de séminaire » entrent les cotisations des participant-es à l'Université d'été. Par ailleurs, ce poste comporte entre autres des contributions de soutien des lieux accueillant des manifestations et des partis cantonaux organisateurs aux Assemblées des délégué-e-s ou aux Congrès, pour les apéritifs servis à la fin des rencontres.

La part versée par le Groupe socialiste l'a été sur la base du schéma de transparence déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice versée s'élève à 492 000 francs, soit 30 000 francs en deçà du montant prévu au budget.

### **5. Dissolution des provisions**

En 2018, les provisions existantes ont été dissoutes pour la réimpression du flyer sur le testament.

## Dépenses

### 6. Frais de production

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression et les dépenses liées aux droits photographiques pour *links*, *socialistes* et *ps.ch* ainsi que pour les journaux de votations. Les coûts de production de *socialistes* et des journaux de votations, en particulier, ont été inférieurs au budget en 2018. Cette baisse s'explique par la diminution des coûts d'impression, due au changement d'imprimerie au dernier trimestre de 2018, et par la baisse du tirage des journaux de votations.

En 2018, le poste « Production de mailings » comprenait en particulier les coûts pour le mailing adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes*.

### 7. Frais de personnel

La somme des coûts de personnel, y compris prestations de tiers (honoraires pour traductions et autres honoraires) atteignent, pour 2018, près de 3,148 millions de francs et dépassent ainsi le budget initialement planifié à 2,897 millions de francs.

La charge salariale de 2,386 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel se montent à 2,828 millions de francs et sont supérieurs au budget prévu, à savoir 2,464 millions de francs. Un écart important par rapport au budget résulte du fait qu'à partir de 2018, les salaires du Groupe socialiste et du personnel de campagne de la Jeunesse socialiste suisse sont payés directement par ces deux organes. La comptabilisation des frais de personnel est ainsi en grande partie éliminée. La participation aux frais de personnel en 2018 a été activée en investissement, car elle correspond aux travaux internes de développement réalisés dans le cadre de l'introduction du système de gestion des données des membres.

Les surcoûts s'expliquent par les embauches supplémentaires non prévues dans le budget pour les campagnes de votation de 2018, pour les travaux préparatoires des élections de 2019 et du lancement de l'initiative d'allègement des primes et pour le projet « Année féministe » 2018/2019. Les surcoûts sont couverts par la compensation avec le budget des coûts matériels (entre autres le budget alloué aux élections 2019 sous forme de rémunérations, auxquelles correspondaient effectivement des emplois supplémentaires en 2018) et par les recettes provenant de la collecte de fonds électronique effectuée en vue des campagnes.

D'un montant avoisinant 249 000 francs, les autres honoraires et rémunérations de tiers sont inférieurs au budget. Comme indiqué plus haut, la réduction des dépenses par rapport au budget s'explique en particulier par des transferts vers les frais de personnel.



Les honoraires pour les traductions se situent dans les limites du budget, soit environ 72 000 francs.

## **8. Autres frais de personnel**

La somme des autres frais de personnel (131 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Les dépenses ont été moins élevées pour tous les postes, notamment pour le recrutement de personnel via des annonces d'emploi en ligne, pour la formation continue financée et pour le remboursement des dépenses.

## **9. Frais de location**

Le total des frais de location, qui atteint environ 265 000 francs, est légèrement inférieur au budget. Sont restées inférieures au budget les dépenses pour la location de locaux externes et les frais accessoires.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Le total des dépenses de ce poste est inférieur au budget. Après le déménagement, en 2017, les dépenses d'entretien et de réparation du mobilier et des locaux du bureau ont été inférieures aux prévisions.

## **11. Frais administratifs**

D'un montant de 285 000 francs, les frais administratifs 2018 sont de 31 000 francs inférieurs au budget. En 2018, les dépenses pour les imprimés ont dépassé le budget, notamment en raison de l'augmentation des coûts des flyers et des affiches dans le cadre des campagnes de votation pour les initiatives No Billag et « anti droits humains » et pour le référendum sur l'espionnage privé des assuré-e-s. Il y a eu une réduction des dépenses par rapport au budget en particulier pour les frais de port (campagnes, par exemple pas d'envois postaux dispersés) et pour la présence sur Internet (campagnes, anniversaire de la grève générale).

## **12. Frais informatiques**

En 2018, les frais informatiques se sont montés à 87 000 francs, soit quelque 24 000 francs de moins que le montant budgétisé. Des dépenses moins élevées que prévu ont été encourues notamment pour la maintenance et le support. En particulier, le coût du support lié au système de gestion des données des membres, qui a été remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été au cours de la dernière année de fonctionnement moins élevé que la valeur budgétisée.

### **13. Frais publicitaires**

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés à l'affichage, à passengertv (publicité pour les passagers des transports publics) et à la publicité en ligne dans le cadre des campagnes de votation sur les initiatives No Billag et « anti droits humains ».

### **14. Frais divers du parti**

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à 530 000 francs, sont de 140 000 francs supérieurs au budget. Le poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d'autres contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. Ces dernières ont été légèrement supérieures aux prévisions budgétaires. L'écart le plus important par rapport au budget est dû à la distribution aux partis cantonaux du résultat de la récolte de fonds 2018, qui s'élève à 280 000 francs et dépasse ainsi le budget de 180 000 francs. Conformément à l'accord conclu au début du mois de décembre 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux, ces derniers participent depuis 2016 au résultat effectif de la récolte de fonds annuelle du PS Suisse. En contrepartie, les partis cantonaux renoncent à une récolte de fonds qui leur est propre réalisée à titre professionnel.

En 2018, les cotisations versées au Parti socialiste européen (PSE) et à l'Alliance progressiste (PA) sont dans les limites du budget.

### **15. Approvisionnement des provisions**

En 2018, les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions.

Des provisions d'un montant de 201 000 francs ont été constituées pour les campagnes à venir. En outre, un legs de 18 700 francs reçu en 2018 a été entièrement affecté aux provisions. Par ailleurs, une provision sans affectation particulière de 150 000 francs a été constituée à titre d'augmentation des fonds propres pour des événements extraordinaires à venir.

## 16. Amortissements

En 2018, des investissements ont été réalisés notamment dans le cadre du remplacement du système de gestion des données des membres. Également, des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont été achetés et des chaises de bureau ont été remplacées. En 2018, les dépenses d'investissement ont été conformes au budget, ce qui explique pourquoi les amortissements correspondent au budget.

en CHF	<b>Machines/ Mobilier/ Équipement</b>	<b>Informatique (y c. banque de donnée des membres)</b>	<b>Internet</b>	<b>Support publicitaires</b>
Investissements 31.12.2017	265'177	1'212'810	133'308	11'426
Évolution 2018	7'922	314'979	0	0
Investissements 31.12.2018	273'100	1'527'789	133'308	11'426
Correction valeurs 31.12.2017	201'177	1'107'110	127'808	11'426
Évolution 2018	27'122	171'179	2'800	0
Correction valeurs 31.12.2018	228'300	1'278'289	130'608	11'426
Valeur comptable 31.12.2018	44'800	249'500	2'700	0

## 17. Résultats extraordinaires

Les produits exceptionnels consistent dans le remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> par la caisse de compensation.

## C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel et part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du secteur administratif et des responsables informatiques. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 617 000 francs, ce qui est conforme au budget. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les dépenses effectives d'environ 573 000 francs sont inférieures au budget à hauteur d'environ 16 000 francs. La réduction des dépenses par rapport au budget résulte notamment des frais généraux de bureau (fournitures de bureau, imprimés, photocopies, frais généraux d'affranchissement). Les dépenses ont également été moins élevées que prévu dans le domaine des technologies de l'information, en particulier pour la maintenance et le support (voir notamment le système remplacé de gestion des données des membres). Vu que l'on a renoncé à la dissolution, inscrite au budget, de la provision allouée à l'introduction du système de gestion des membres en 2018, les coûts d'infrastructure ont été plus élevés que les valeurs budgétisées.

Globalement, les dépenses des services centraux correspondent au budget.

### 18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 830 000 francs, soit 144 000 francs de plus que la valeur inscrite au budget. Le montant des cotisations est inférieur au budget. Cela est dû essentiellement au fait que le nombre de membres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 était dans les faits inférieur à celui qui était prévu dans le budget. Les dons des membres en 2018 se sont maintenus au même niveau que l'année précédente, mais ils ont été budgétisés à un niveau encore moins élevé sur la base de la moyenne à long terme. Les surcoûts liés à une troisième Assemblée des délégué-e-s extraordinaire, pour laquelle un crédit supplémentaire a été approuvé, ont pu être compensés par une réduction des dépenses pour le Congrès.

Les cotisations des membres versées à l'Alliance progressiste (AP) et au Parti socialiste européen (PSE) représentent les trois cinquièmes du centre de coûts « International ». Le PS est maintenant exclu de l'Internationale socialiste. Par ailleurs, le PS a envoyé des délégué-e-s à une vingtaine de réunions internationales : conférences de l'Alliance progressive en Géorgie, à Hambourg et au Burkina Faso, séminaires de campagne de l'Alliance progressive à Bruxelles et du Parti social-démocrate suédois des travailleurs à Stockholm et Congrès électoral du PSE à Lisbonne. Ajoutons encore un certain nombre de réunions du comité, de coordination et de réseau du PSE (climat et énergie, Europe sociale, finances et économie) (à Bruxelles) et de l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (aussi à Bruxelles). Le PS était également représenté aux congrès du Parti travailliste (Labour) du Royaume-Uni et du PS français.

## **19. Formation**

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 220 000 francs et est de 15 000 francs inférieure au budget. Les coûts de l'Université d'été, qui s'est tenue pour la cinquième fois, et les autres centres de coûts de matériel, sont dans les limites du budget ou inférieurs à celui-ci. Dans le domaine de l'économie et de la démocratie, les surcoûts dus à la production de la brochure « Commons » sont compensés via les autres centres de coûts.

## **20. PS60+**

Les dépenses totales des centres de coûts PS60+ sont inférieures au budget. En 2018, on a de nouveau envoyé un appel aux dons accompagnant l'invitation à la Conférence des membres. Il a rencontré un grand succès. Par ailleurs, les coûts liés à des événements thématiques et à des campagnes sont inférieurs au budget.

## **21. PS Migrant-e-s**

Depuis 2018, un taux d'occupation (pourcentage de postes) de 20 % est mis à disposition pour soutenir les activités du PS Migrant-e-s. En 2018, les dépenses effectives avoisinent 44 000 francs et sont donc légèrement inférieures au budget.

## **22. Jeunesse socialiste**

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais de port. La Jeunesse socialiste finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2018, une contribution générale de campagne de 15 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste.

### **23. Femmes\* socialistes suisses**

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes\* socialistes, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives s'étant élevées à quelque 124 000 francs, le budget de 125 000 francs a été respecté. Les dépenses liées au projet « Année féministe » 2018/2019, qui ont été approuvées avec un crédit supplémentaire, ont ainsi pu être compensées par des dépenses moins élevées que prévu dans d'autres centres de coûts des Femmes\* socialistes suisses et par les recettes de la récolte de fonds en ligne effectuée pour ce projet.

### **24. Publications**

Les dépenses globales pour les publications atteignent environ 240 000 francs et sont de 24 000 francs inférieures au budget. Depuis 2017, il y a encore 6 numéros de *links*, 4 éditions de *socialistes* et toujours 4 de *ps.ch*. Le changement d'imprimerie, au quatrième trimestre de 2018, a entraîné une baisse des coûts de production pour *links* et *socialistes*. En outre, les frais de port globaux ont été inférieurs à ceux qui étaient prévus au budget et l'envoi aux destinataires de *links* et de *socialistes* s'est traduit par des revenus de dons plus élevés que prévu, ce qui a compensé la baisse des revenus provenant d'annonces et de suppléments/encarts de parties tierces.

### **25. Campagnes, mobilisation et informatique**

En termes d'organisation, ce département regroupe les employés des divisions campagnes, mobilisation et IT. Les coûts de personnel des collaborateurs IT sont présentés sous la rubrique « Services centraux ».

Les votations fédérales sur les initiatives No Billag et « anti droits humains » et le référendum sur l'espionnage privé des assuré-e-s ont été les principaux chantiers du travail de campagne en 2018. Ces campagnes comprenaient également des mesures de récolte de fonds en ligne. Les fonds générés par ces deux campagnes, d'un montant d'environ 420 000 francs, ont été versés directement dans chacune des campagnes en question. Les travaux préparatoires de la campagne électorale fédérale de 2019 et le lancement de l'initiative d'allègement des primes ont constitué un autre chantier de premier plan.

Dans le domaine de la mobilisation, un soutien a été apporté entre autres aux campagnes de base menées dans les cantons de Bâle-Campagne, Lucerne, Thurgovie, Zoug et Zurich ainsi que dans la ville de Thoune.

À l'occasion des votations de février et de septembre 2018, des journaux de votations ont été produits et distribués aux sections. Chaque section a eu droit à 2000 exemplaires gratuits.

## **26. Récolte de fonds**

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Il en résulte une plus grande clarté et une évaluation plus réaliste de la situation financière.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds se montent à 1 233 000 francs, soit quelque 110 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. Le résultat est donc légèrement inférieur à celui de 2017 et se situe au niveau du résultat de 2016.

Le nombre de membres du Groupe 2019 est légèrement inférieur à celui de 2017. Cela est aussi valable pour le total des revenus en 2018. La participation moyenne de chacun-e de ces très fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 300 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

En 2017, la clé de la levée de fonds utilisée pour comptabiliser les fonds collectés a été ajustée. Les recettes en cours sont affectées à la couverture des dépenses courantes. Si le résultat net dépasse certains seuils, une partie du surplus permet de constituer – selon une clé définie – des provisions prévues pour les investissements dans de nouveaux projets de récolte de fonds. Au cours de l'exercice écoulé, aucune provision n'a été constituée.

Du fait des accords conclus à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux, ces derniers ont participé en 2018 au résultat effectif de la récolte de fonds. En 2018, la distribution aux partis cantonaux s'est élevée à 280 000 francs.

## **27. Assainissement financier**

Afin de créer une base de fonds propres plus solide, on accumule des provisions non affectées à des fins spécifiques en vue de futurs événements extraordinaires – ce qui permet de constituer des fonds propres supplémentaires.

## **28. Résultat Shop**

Le Shop vend les articles aux partis cantonaux, aux sections et aux membres avec un petit supplément pour la commande, le stockage et l'expédition. Le stock est évalué au prix d'achat à la fin de l'exercice sous revue.

**Bericht der Revisionsstelle  
an die Delegiertenversammlung des Vereins  
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2018 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

**BERO Treuhand AG**



Roland Laube  
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 26. März 2019

**Proposition du Comité directeur : Adoption des comptes annuels 2018.**



## BUDGET 2020

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
<b>Recettes</b>	<b>5'646'035</b>	<b>5'375'848</b>	<b>6'001'425</b>	<b>5'480'964</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'924'286</b>	<b>2'239'628</b>	<b>2'154'925</b>	<b>2'269'650</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'643'255	1'947'492	1'882'625	1'974'650
Versements de solidarité	281'031	292'136	272'300	295'000
<b>Récolte de fonds</b>	<b>2'707'885</b>	<b>2'323'300</b>	<b>2'028'640</b>	<b>1'861'714</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	653'574	549'824	405'000	505'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'458'804	1'232'602	1'311'640	1'229'714
Dons divers	595'507	522'174	312'000	127'000
Legs	-	18'700	-	-
<b>Ventes</b>	<b>285'989</b>	<b>222'819</b>	<b>163'700</b>	<b>184'500</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>640'541</b>	<b>588'761</b>	<b>999'160</b>	<b>548'100</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>87'334</b>	<b>1'340</b>	<b>655'000</b>	<b>617'000</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>5'644'268</b>	<b>5'371'810</b>	<b>5'995'325</b>	<b>5'480'114</b>
<b>Frais de production</b>	<b>214'091</b>	<b>149'483</b>	<b>237'538</b>	<b>232'038</b> <sup>6)</sup>
Médias	166'589	137'513	168'000	158'000
Courriels p. les membres (ea PS Femmes*)	47'501	10'630	64'538	44'038
Nouveaux projets de recherches de fonds	-	1'340	5'000	30'000
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>4'408</b>	<b>1'000</b>	<b>5'000</b>	<b>-</b>
<b>Frais de personnel et assurances sociales</b>	<b>2'779'101</b>	<b>3'148'006</b>	<b>3'423'661</b>	<b>3'032'750</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>106'284</b>	<b>131'253</b>	<b>166'200</b>	<b>152'950</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>303'563</b>	<b>265'254</b>	<b>251'016</b>	<b>275'516</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>56'958</b>	<b>61'351</b>	<b>44'500</b>	<b>75'000</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>5'734</b>	<b>6'144</b>	<b>6'600</b>	<b>6'600</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>467'724</b>	<b>284'321</b>	<b>366'660</b>	<b>373'660</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>90'262</b>	<b>86'763</b>	<b>90'500</b>	<b>96'600</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>405'447</b>	<b>128'659</b>	<b>444'900</b>	<b>42'900</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>542'527</b>	<b>529'755</b>	<b>626'950</b>	<b>542'000</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>517'513</b>	<b>378'700</b>	<b>165'000</b>	<b>348'000</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>146'621</b>	<b>201'101</b>	<b>166'400</b>	<b>296'700</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>6'737</b>	<b>4'221</b>	<b>400</b>	<b>5'400</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-2'701</b>	<b>-4'201</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>1'767</b>	<b>4'039</b>	<b>6'100</b>	<b>850</b>

## Centre de Coûts

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	
<b>Parti</b>	<b>1'598'887</b>	<b>1'827'103</b>	<b>1'666'575</b>	<b>1'781'153</b>	17)
Cotisations	1'908'131	2'224'238	2'140'125	2'254'850	
Dons	592'341	570'156	405'000	505'000	
Dépenses courantes	-34'120	-40'380	-59'000	-45'000	
Frais de personnel et généraux	-625'544	-641'606	-616'613	-636'201	
Congrès	-	-72'539	-	-105'000	
AD	-68'589	-73'199	-60'000	-66'000	
Actions politiques ponctuelles	-326	-559	-	-	
Dépenses CD/présidence	-4'808	-4'800	-8'200	-8'200	
Dépenses des commissions	-1'479	-1'581	-3'000	-3'000	
Indemnités de la présidence yc dép.	-71'798	-71'829	-71'837	-71'595	
Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'211	-25'200	-25'200	
Relations internationales	-17'144	-13'781	-34'700	-18'500	
Vote général	-27'661	-	-	-	
Concept économique	-24'916	-21'807	-	-	
<b>Formation</b>	<b>-150'193</b>	<b>-220'899</b>	<b>-146'760</b>	<b>-163'446</b>	18)
Frais de personnel et généraux	-120'859	-162'186	-108'060	-104'746	
CoCo	-12'936	-9'633	-15'000	-15'000	
Formation interne	-84	-8'421	-8'100	-28'100	
Université d'été	-6'931	-3'258	-5'600	-5'600	
Recrutement de membres	-3'977	-4'784	-5'000	-5'000	
Economie & démocratie	-5'000	-9'238	-5'000	-5'000	
Grève générale - jubilé	-406	-23'380	-	-	
<b>PS60+</b>	<b>-60'273</b>	<b>-58'510</b>	<b>-109'801</b>	<b>-109'279</b>	19)
Frais de personnel et généraux	-36'392	-35'194	-71'501	-70'979	
Dépenses courantes	7'238	7'471	3'000	3'000	
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000	
CD/conférences	-14'650	-15'834	-18'300	-18'300	
Rencotres thématiques/campagnes	-9'470	-7'953	-16'000	-16'000	
<b>PS Migrant-es</b>	<b>-22'962</b>	<b>-44'091</b>	<b>-43'702</b>	<b>-44'960</b>	20)
Frais de personnel et généraux	-19'173	-33'253	-33'702	-34'960	
Dépenses courantes	-3'789	-10'838	-10'000	-10'000	
<b>JS/Juso</b>	<b>-186'378</b>	<b>-187'311</b>	<b>-173'171</b>	<b>-187'657</b>	21)
Frais de personnel et généraux	-186'378	-187'311	-173'171	-187'657	
<b>PS Femmes*</b>	<b>-97'529</b>	<b>-124'093</b>	<b>-165'329</b>	<b>-117'443</b>	22)
Frais de personnel et généraux	-76'109	-76'654	-81'678	-83'493	
Courriels du PS Femme*	18'577	3'158	2'300	2'300	
Dépenses courantes	-19'309	-1'560	-3'050	-3'050	
Dépenses de la présidence	-3'476	-4'592	-10'500	-7'500	
Assemblée des membres	-9'167	-13'118	-15'700	-15'700	
Campagnes	-8'045	-5'891	-10'000	-10'000	
Année féministe	-	-25'436	-46'701	-	

	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	
<b>Publications</b>	<b>-249'341</b>	<b>-239'842</b>	<b>-245'391</b>	<b>-277'019</b>	23)
links	-140'673	-138'431	-138'134	-167'017	
socialistes	-71'892	-67'473	-72'258	-75'002	
PS Svizzera	-36'777	-33'938	-35'000	-35'000	
<b>Campagnes et communion</b>	<b>-903'629</b>	<b>-942'964</b>	<b>-1'076'273</b>	<b>-947'189</b>	24)
Frais de personnel et généraux	-471'323	-629'651	-471'485	-640'089	
Dépenses courantes	-	-2'133	-5'000	-5'000	
Campagnes	-143'180	-334'993	-81'000	-85'100	
Journaux de votations	-13'380	-17'398	-15'000	-43'000	
Référendums	-80'496	-30'000	-30'000	-70'000	
Initiatives	-95'250	-916	-289'538	-430'000	
Elections 2019	-100'000	-110'292	-834'250	-160'000	
Récolte de fonds en ligne	-	182'419	-	56'000	
Dissolution Provisions campagnes/élections	-	-	650'000	430'000	
<b>Mobilisation, IT</b>	<b>-440'522</b>	<b>-493'504</b>	<b>-583'072</b>	<b>-460'043</b>	25)
Frais de personnel et généraux	-559'257	-567'622	-582'072	-502'543	
Dépenses courantes	-10'577	-11'287	-16'500	-14'500	
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	129'312	85'405	15'500	57'000	
<b>Récolte de fonds</b>	<b>687'697</b>	<b>635'873</b>	<b>998'025</b>	<b>676'733</b>	26)
Frais de personnel et généraux	-277'594	-316'729	-253'615	-364'981	
Diss./approvisionnement des prov.	-193'379	-17'360	5'000	-8'000	
Résultat de la collecte de fonds	1'434'844	1'232'602	1'311'640	1'229'714	
Récolte de fonds en ligne	23'960	-	-	-	
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-134	17'360	-5'000	-30'000	
Part revenant aux partis cantonaux	-300'000	-280'000	-60'000	-150'000	
<b>Assainissement financier</b>	<b>-180'000</b>	<b>-150'000</b>	<b>-115'000</b>	<b>-150'000</b>	
<b>Résultat Shop</b>	<b>6'011</b>	<b>2'275</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat annuel</b>	<b>1'767</b>	<b>4'039</b>	<b>6'100</b>	<b>850</b>	

## Commentaire sur le budget 2020

Le budget 2020 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

### 1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre au début de 2019. En 2018 et 2019, le PS Suisse n'a perçu pour les nouvelles entrées aucune cotisation auprès des sections et des partis cantonaux. Par rapport aux années précédentes, cet élément ainsi que l'augmentation des cotisations au 1er janvier 2018 et l'augmentation du nombre de membres ont entraîné des recettes supplémentaires. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux restent inchangés.

### 2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont comptabilisés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation s'effectue avec prudence, à partir des recettes réelles des années précédentes. Le montant total des recettes provenant des dons est donc en ligne avec les comptes 2018.

Les autres dons incluent en 2020 les recettes obtenues grâce à l'appel de dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes\* socialistes suisses et du PS60+. Ils comprennent également les recettes attendues provenant des campagnes de récolte de fonds en ligne.

### 3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inférieures aux prévisions budgétaires en raison de la baisse des recettes provenant de la publicité et des suppléments. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues.

### 4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Assemblées des délégué-e-s et du Congrès. Les indemnités versées par le Groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias et de la responsable des finances sont supérieures à celles qui étaient prévues dans le budget 2019 en raison d'une charge proportionnellement plus élevée au titre de frais généraux.

## 5. Dissolution des provisions

En 2020 seront libérées des provisions existantes pour un montant total de 617 000 francs. Cela se fera en faveur de la campagne de votation sur l'initiative sur la transparence, pour l'initiative sur l'égalité, qui devrait être lancée en 2020, ainsi que pour la couverture des amortissements sur les investissements dans la nouvelle base de données de récolte de fonds et dans le nouvel outil de campagne de mobilisation servant à gérer les activités volontaires. Pour les initiatives, la dissolution est imputée sur les provisions constituées par les dons de Raiffeisenbank et Mobiliar.

## 6. Frais de production

Les coûts de production de *links*, *socialistes* et *ps.ch* sont dans les limites du budget 2019. Trois journaux de votations sont prévus pour 2020.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* et aux Femmes\* socialistes suisses, ainsi que les dépenses pour les envois effectués dans le cadre de la récolte de signatures pour une éventuelle initiative sur l'égalité.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure indiquant comment léguer tout ou partie de son testament au PS ainsi que pour des projets pour le développement ultérieur de la récolte de fonds. En 2020, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

## 7. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2019, le pourcentage de postes total (y compris le groupe parlementaire) diminue d'environ 320 %, à 2880 % (stages inclus ; à 2180 % si Groupe parlementaire non inclus). En conséquence, en 2020, les frais de personnel devraient diminuer (Groupe parlementaire non inclus) de quelque 390 000 francs, pour atteindre un total d'environ 3,03 millions de francs.

La baisse du pourcentage de postes s'explique notamment par la suppression d'emplois temporaires pour les élections de 2019, l'« Année féministe » 2018/2019 et l'initiative d'allègement des primes. En retour, un poste temporaire est envisagé pour une initiative en faveur de l'égalité. De plus, un nouveau poste correspondant à un taux d'occupation de 70 % sera créé dans le domaine de la récolte de fonds (à ce sujet, voir aussi le point 26).

Les rémunérations prévues pour les traductions sont supérieures à celles du budget 2019. Des traductions simultanées sont prévues pour les Assemblées des délégué-e-s, le Congrès, la Conférence de coordination ainsi que les conférences et les réunions du PS60+. Le coût de la traduction en langue des signes pour le Congrès ordinaire de deux jours et les Assemblées des délégué-e-s explique la charge supplémentaire en 2020.

En contrepartie, les frais de tiers prévus sont inférieurs d'environ 80 000 francs en 2020 par rapport à ceux de 2019. Les dépenses concernent notamment les campagnes de votation et le projet d'initiative. Ce poste comprend également, en particulier, les services du bureau fiduciaire pour le traitement des salaires, les rétributions versées pour les projets de formation, pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti, ainsi que les services d'experts externes dans le domaine de la récolte de fonds.

## **8. Autres frais de personnel**

Le budget prévu pour les frais de personnel restants est légèrement inférieur à celui des années précédentes.

## **9. Frais de location**

Les frais de location sont supérieurs à ceux du budget 2019. En plus du Congrès régulier de deux jours, deux Assemblées des délégué-e-s sont également prévues en 2020.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. En raison du Congrès régulier de deux jours et des deux Assemblées des délégué-e-s, les coûts sont plus élevés qu'en 2019.

## **11. Frais administratifs**

Les frais administratifs sont en ligne avec le budget 2019. Les dépenses supplémentaires par rapport aux années précédentes résultent des dépenses liées aux éventuels référendums et à l'initiative prévue sur l'égalité. 2020 sera aussi l'année de la conception d'un nouveau site web.

## **12. Frais informatiques**

Les dépenses informatiques (licences et maintenance), budgétisées à environ 96 000 francs, sont en légère hausse par rapport à 2019. En particulier, les coûts de support du nouveau système de gestion des données des membres sont plus élevés que l'année précédente.

## **13. Frais publicitaires**

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives.

#### **14. Frais divers du parti**

Le budget prévu pour les autres frais du parti est moins élevé qu'en 2019.

Depuis 2016, la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds est prise en compte selon cet ordre de grandeur sur la base du résultat budgétisé. L'accord conclu à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sert de base au calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2020.

Cette position inclut en outre les fonds pour la campagne de votation sur l'initiative sur la transparence, qui est menée par l'intermédiaire d'une coalition.

Après l'année électorale, les autres frais liés aux manifestations seront de nouveau inférieurs.

Le budget 2020 prévoit une cotisation de membre à l'Alliance progressiste (PA). Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des États non-membres de l'UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée.

#### **15. Approvisionnement des provisions**

En plus de la constitution de provisions pour les élections de 2023, le budget 2020 comprend également une provision générale pour l'assainissement des finances, conformément au mandat donné lors du Congrès du parti en décembre 2016.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique « Dissolution des provisions ».

#### **16. Amortissements**

Les amortissements restent plus élevés que dans la comparaison à long terme en raison d'investissements plus élevés – système de gestion des données des membres, base de données pour la récolte de fonds, outil de campagne de mobilisation.

## **Centres de coûts**

D'un montant total de 1 253 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif et IT, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont légèrement supérieurs au total de l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprentis – correspondant à 490 % est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

### **17. Parti**

Les recettes sont supérieures à celles de l'année précédente. À ce propos, voir également les explications au point 1.

La traduction simultanée en langue des signes est prévue pour les deux Assemblées des délégué-e-s et le Congrès régulier de deux jours, ce qui explique pourquoi les coûts globaux prévus sont légèrement supérieurs à ceux des années précédentes.

Le pourcentage de postes d'environ 350 % au total est légèrement supérieur à celui de 2019.

### **18. Formation**

Le budget alloué à la formation est supérieur à celui de 2019.

Les frais de personnel (correspondant à un pourcentage de postes d'environ 50 %, stage(s) non inclus) et les coûts matériels comprennent les frais d'organisation et d'animation de l'université d'été ainsi que les frais relatifs à la mise au point de modules de formation et à l'organisation et à la tenue d'un nouveau séminaire sur la politique communale. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement de membres ainsi que dans ceux de l'économie et de la démocratie.

### **19. PS60+**

Le total des dépenses correspond au budget pour 2019. Il couvre un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

### **20. PS Migrant-e-s**

Le budget total est en ligne avec le budget 2019. En plus des moyens alloués à un pourcentage de postes de 20 %, 10 000 francs sont disponibles pour les coûts matériels.



## **21. Jeunesse socialiste**

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire générale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 15 000 francs.

## **22. Femmes\* socialistes suisses**

Le budget des Femmes\* socialistes comprend un pourcentage de postes de 50 % (10 % supplémentaires sont financés par le Groupe parlementaire PS). Par ailleurs, il prévoit des coûts matériels quasi constants pour les campagnes et les assemblées ainsi qu'une rémunération pour les réunions des comités.

## **23. Publications**

Les coûts globaux des publications *links* (6 éditions), *socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont supérieurs à ceux du budget 2019. Les recettes pour les annonces publicitaires et les suppléments ont été budgétisées à la baisse en raison de l'évolution de la situation au cours des dernières années. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes*, qui par le passé générait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des années précédentes. Pour une analyse de fond planifiée des journaux des membres (enquête auprès des lectrices et des lecteurs) sont pris en compte les moyens du centre de coûts *links*.

La rédaction des publications équivaut à un pourcentage de postes total d'environ 50 %.

## **24. Campagnes et communication**

Dans le domaine campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus en 2020. Un pourcentage de postes de 360 %, sans les stages, est prévu dans le département campagnes et communication en 2020. Ce pourcentage comprend un emploi temporaire à hauteur de 70 % dans le cadre d'une initiative en faveur de l'égalité.

La campagne de l'initiative sur la transparence, qui devrait faire l'objet d'une votation en 2020, et le lancement de l'initiative en faveur de l'égalité seront au centre des préoccupations en 2020. En outre, des fonds ont été réservés pour les quatre dates de votation prévues et les référendums éventuels.

Des provisions d'un montant total de 430 000 francs seront libérées en faveur des deux grands projets que sont l'initiative sur la transparence et l'initiative en faveur de l'égalité.

Depuis 2018, les coûts fixes de la récolte de fonds en ligne sont gérés dans le domaine campagnes et communication. Sont prévues pour 2020 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur de 56 000 francs.

## **25. Mobilisation IT**

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts. Dans le segment Base, environ 260 % de pourcentage de postes (hors stages) sont prévus pour 2020.

Les frais de personnel et les coûts matériels de l'informatique sont gérés dans les services centraux et, comme les autres services centraux (administration, infrastructure), répartis entre les autres centres de coûts.

## **26. Récolte de fonds**

Les recettes provenant des récoltes de fonds ont été budgétisées en tenant compte des rendements réels des années précédentes. Elles correspondent approximativement aux recettes des comptes 2018.

Dans ce centre de coûts est prévu un pourcentage de postes de 230 % au total. Du fait de l'introduction d'une nouvelle base de données pour la récolte de fonds, qui sera mise en service au cours du premier trimestre de 2020, les travaux précédemment effectués par l'agence de récolte de fonds seront exécutés en interne. L'augmentation du pourcentage de postes concerne une personne qui reprendra ce travail.

Conformément à l'accord conclu lors de la Conférence de coordination du 2 décembre 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sur la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds, une somme de 150 000 francs est prévue (au titre de participation) pour la récolte de fonds.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, 101 000 francs nets seront libérés en 2020, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds et au guide sur le legs mis au point en 2013.

**Proposition du Comité directeur :** Accepter le budget 2020.

## CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LES CAMPAGNES DE VOTATIONS 2020

### Déductions (fiscales) pour les enfants

Le PS Suisse a lancé seul un référendum contre la décision de la droite d'accorder des déductions fiscales pour les enfants des familles aisées. (Voir justification du crédit complémentaire pour la collecte référendaire). Une alliance avec les syndicats et les Verts est prévue pour la votation, mais le PS Suisse assumera la conduite de la récolte de signatures pour le référendum et l'essentiel de la charge associée. Selon notre estimation, la date du vote tombera probablement en **septembre 2020**, ou éventuellement en novembre 2020, et nous nous attendons à remporter un succès dans les urnes.

**Requête :** crédit complémentaire de **60 000 francs** pour la conduite d'une campagne de votation forte. L'expérience démontre qu'il faut s'attendre à des dépenses correspondant à ce montant.

### Service civil

Lors de la session d'hiver, il est très probable que le nouveau Conseil national approuve la révision de la loi sur le service civil et rende également l'accès au service civil plus difficile. Cette proposition sera probablement soumise au vote final le vendredi 20 décembre. Dans le cas d'une acceptation, l'association suisse pour le service civil CIVIVA lancera un référendum, que nous soutiendrons au mieux de nos capacités (comme décidé par le Comité directeur et la présidence). Le PS devra être représenté au mieux au sein du comité référendaire (décisions en suspens). Nous estimons que la **date du vote** tombera **probablement en novembre 2020**.

La CIVIVA est apolitique (hôpitaux publics, Pro Senectute, Armée du Salut, etc.). Cependant, la direction de l'association est assurée par les Verts (Lisa Mazzone en est la présidente, Nicola Goepfert, de BastA! [Bâle], en est le secrétaire). Pour que nous soyons visibles au sein de cette large alliance et que la votation débouche sur une victoire, toutes nos forces internes devront être mobilisées. Nous sommes passablement optimistes quant au succès dans les urnes.

**Requête :** nous faisons partie de l'alliance engagée dans la campagne de votation, mais un crédit complémentaire de **25 000 francs** nous permettrait d'être particulièrement visibles

### Avions de combat

L'acquisition de nouveaux avions de combat devrait elle aussi être approuvée lors du vote final du vendredi 20 décembre. Une coalition menée par le GSsA lancera un référendum contre cet achat. Nous pensons que la **votation aura probablement lieu en septembre 2020**.

En 2014, l'acquisition du Gripen a pu être empêchée. Il sera à nouveau important de mener une campagne de votation au sein d'une alliance la plus large possible, et c'est là que nous voulons jouer un rôle. Nous pensons qu'un succès dans les urnes est possible.

**Requête** : crédit complémentaire de **15 000 francs** pour la participation à l'alliance de votation.

### **Financement**

Ces campagnes de votation doivent être financées soit par l'épargne, soit par la dissolution de provisions. En outre, nous mènerons une campagne de recherche de fonds en ligne pour chacune des votations susmentionnées, et investirons les fonds ainsi obtenus directement dans la campagne correspondante. Les fonds que nous obtiendrons ainsi ne peuvent pas encore être quantifiés aujourd'hui.

### **Requête**

Crédit complémentaire de **100 000 francs** pour financer les campagnes de votation susmentionnées.

**Proposition du Comité directeur** : accepter

## ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

**Proposition du Comité directeur :** Le Comité directeur propose à l'Assemblée des délégué-e-s de désigner BERO Treuhand AG, Roland Laube, Gelterkinden, comme réviseur des comptes pour les années 2019 et 2020.

## POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

### RÉFÉRENDUMS

### NON AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES

#### Situation de départ

Tout a commencé par le projet 18.050 « Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ». Selon celui-ci, la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ou sa limite supérieure devait être portée de 10'100 francs (aujourd'hui) à 25'500 francs. Cette mesure visait à permettre aux familles à revenu élevé, qui ne peuvent pas demander de rabais pour les frais de garde d'enfants à la crèche, de bénéficier de déductions plus élevées pour les frais de garde des enfants par des tiers. Le projet aurait coûté 10 millions de francs, dont environ 2 millions à la charge des cantons. Argument du Conseil fédéral en faveur du projet : un effet sur l'emploi pour les femmes bien qualifiées vivant dans un milieu aisé. Les cantons et tous les experts ont fortement mis en doute les effets escomptés sur l'emploi.

Cependant, lors de l'examen du projet par le Parlement, le camp de droite, principalement l'UDC et le PDC, a avancé l'argument bien connu selon lequel il ne faut pas privilégier uniquement les familles dont les enfants sont pris en charge par des tiers : c'est ainsi que le conseiller national (PDC) Philipp Kutter a demandé, à titre individuel, que l'on prévoie un « allègement » pour toutes les familles, y compris pour celles qui s'occupent de leurs enfants à la maison. Cela a conduit à la décision tout à fait arbitraire d'inclure une augmentation de la déduction générale pour enfants de 6500 francs à 10 000 francs dans le projet sur les frais de garde d'enfants par des tiers. In fine, cette approche a débouché sur des conséquences et pertes fiscales décuplées : au lieu de 10 millions de francs (dont 2 millions à la charge des cantons), les pertes fiscales s'élèvent désormais à 350 millions de francs (dont 74 millions à la charge des cantons) !

Bien qu'il s'agisse ici d'un montant de 350 millions de francs, la décision a été prise sans consultation préalable de la commission. Elle n'a pas fait l'objet d'une consultation et n'a donc pas été soumise à une procédure législative ordinaire. Il n'a pas été possible d'avoir une vue d'ensemble ou de comparer la charge pour les différents types de ménages. Les cantons rejettent donc catégoriquement cette décision. De plus, les directrices et directeurs cantonaux des finances critiquent le fait que les pertes de 74 millions de francs limiteraient la marge de manœuvre des cantons en matière d'allègements fiscaux et non fiscaux pour les familles avec enfants.

Le 27 septembre 2019, contre la recommandation du Conseil fédéral, la majorité de droite au Parlement a voté en faveur de ce cadeau fiscal pour les familles aisées. Le même jour, la présidence du PS Suisse a décidé de lancer le référendum. Le délai référendaire s'étend du 8 octobre 2019 au 16 janvier 2020.

## Évaluation du projet

Les incitations fiscales ne sont pas efficaces en matière de politique familiale. Ce sont encore et toujours les revenus les plus élevés qui bénéficient de ces déductions fiscales – en particulier dans le cas de l'impôt fédéral direct. La présente modification de la loi le démontre de façon impressionnante : 44 % des familles ne paient pas d'impôt fédéral direct et ne peuvent donc pas bénéficier de cette déduction. En clair : 615 340 ménages avec enfants imposables au niveau fédéral, soit environ les deux tiers des familles (62,5 %), ne recevraient que 10 % de la baisse fiscale octroyée. Plus de 70 % de la bonification de 350 millions de francs, irait à environ 215 000 ménages ayant un revenu imposable supérieur à 100 000 francs. Il s'agit d'environ 21,8% des ménages (éligibles) avec enfants, soit 5,8% de l'ensemble des ménages en Suisse. Le reste, soit près de 95 % de la population, devrait en revanche en payer le prix : diminution des contributions cantonales en matière de formation et de réduction des primes et dégradation d'autres prestations et services de l'État. Voilà donc encore une autre arnaque fiscale scandaleuse qui frapperait la classe moyenne.

Cette manne, qui serait distribuée avec un arrosoir doré sur les revenus les plus élevés, restera sans effet. 70 % du cadeau fiscal irait à des revenus élevés et très élevés. Il s'agit donc d'un cadeau fiscal classique pour les plus riches. La déduction la plus élevée possible est de 910 francs, ce qui est encore « peu » au regard des revenus élevés qui en bénéficient le plus. C'est donc une fois de plus de l'argent qui est jeté par les fenêtres de façon inconsidérée. Même au dire du ministre des Finances et conseiller fédéral UDC Ueli Maurer : « La mesure n'a finalement aucun effet ! » Les déductions générales pour enfants réduisent la force des incitations à retourner sur le marché du travail, ce qui est diamétralement opposé à l'objectif réel du projet.

Au cours des dernières années, les salaires élevés et très élevés ont augmenté beaucoup plus fortement que ceux de la grande majorité de la population. Privilégier les revenus supérieurs crée donc une double inégalité fiscale. Le cadeau fiscal que l'UDC, le PDC et le PLR veulent instaurer profiterait précisément aux catégories de revenus dont les salaires ont le plus augmenté ces dernières années.

Les incitations fiscales ne fonctionnent pas pour la politique familiale. Les déductions fiscales profitent toujours à ceux qui ont les revenus les plus élevés. Les familles à faible revenu et les familles monoparentales n'en tirent aucun bénéfice. Une vraie politique familiale consisterait par exemple à une plus grande participation des pouvoirs publics à l'accueil extra-familial des enfants. Si cela doit se faire par l'intermédiaire des impôts, alors le PS préfère les crédits d'impôt, dont toutes et tous profitent dans une même mesure. Les déductions fiscales donnent lieu à un allègement croissant à mesure que les revenus augmentent. En d'autres termes, les déductions fiscales n'offrent aucun allègement aux familles à faible revenu et aux familles à très faible revenu. Il en va autrement des crédits d'impôt, lesquels sont déduits directement du montant de l'impôt dû au lieu de déductions du revenu imposable.

Cet instrument permet de concilier, en toute transparence, les principes de la fiscalité liée à la capacité économique et celui de l'équilibre social.

Seuls les revenus les plus élevés bénéficient du projet de loi actuel. Cependant, il n'est pas seulement antisocial, mais aussi nuisible d'un point de vue économique. Parce qu'en permettant à toutes les familles de demander cette déduction, l'effet sur l'emploi désiré à l'origine du projet (maintien des femmes qualifiées sur le marché du travail) disparaît. C'est pour ces deux raisons que la modification de loi doit être rejetée.

**Proposition du Comité directeur<sup>2</sup>:** NON aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées. Soutien du référendum.

---

<sup>2</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.



## MODIFICATION DE LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

### Contexte

La droite dure ne s'est jamais accommodée du fait qu'après plusieurs tentatives infructueuses, le droit fondamental au service civil ait été ancré dans la Constitution fédérale, par 82,5 % des électeurs, en 1992. Elle a encore moins apprécié le fait que le service civil ait connu un succès indéniable après son introduction, en 1996. Encore plus idéologique et plus féroce est devenue la lutte contre le service civil après l'entrée en vigueur de la « solution de la preuve par l'acte » dans la procédure d'admission, le 1<sup>er</sup> avril 2009 : quiconque veut accomplir le service civil n'est plus tenu de passer un « examen de conscience ». Il lui suffit de déclarer qu'il ne veut pas accomplir le service militaire pour des motifs de conscience et qu'il est prêt à accomplir le service civil, qui dure beaucoup plus longtemps.

Dans un premier temps, depuis 2010, le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté toutes les attaques contre le service civil. Ce n'est qu'en 2018-19 que les majorités se sont renversées. Début 2019, le Conseil fédéral a demandé que l'accès au service civil soit rendu beaucoup plus difficile sur la base du raisonnement incroyablement faible selon lequel il « n'exclut pas que l'effectif réglementaire tel que prévu par le projet de Développement de l'armée (DEVA) soit menacé à moyen terme ».

Au cours de l'automne 2019, le Conseil des États a approuvé sept des huit mesures demandées pour durcir les conditions d'accès au service civil. Malheureusement, le Conseil national pourrait lui aussi adopter le projet au cours de la session d'hiver – un projet auquel le PS s'est opposé dès le début. L'association suisse pour le service civil CIVIVA, au sein d'une coalition largement soutenue, prépare donc le lancement du référendum « Sauver le service civil ! ». Celui-ci devrait recueillir plus de 50 000 signatures entre janvier et mars 2020. La votation populaire pourrait ainsi avoir lieu le 27 septembre 2020 ou le 29 novembre 2020.

**Proposition du Comité directeur**<sup>3</sup>: Si le Conseil national s'en tient aux mesures 1, 2 et 5, qui sont clairement contraires aux droits fondamentaux, le PS soutient le lancement du référendum « Sauver le service civil » et dit « NON » au changement de la loi sur le service civil.

### Cette position repose principalement sur les six raisons suivantes :

**1. Le renouvellement des effectifs de l'armée n'est pas menacé.** Dans trois rapports datant de 2010, 2012 et 2014, le Conseil fédéral a expliqué en détail que les départs vers le service civil ne mettaient pas en péril le renouvellement des effectifs de l'armée, même après l'introduction de la « solution de la preuve par l'acte ». Le rapport du groupe de travail consacré au système de l'obligation de servir, dont le Conseil fédéral a pris acte en 2016, est arrivé à la même conclusion. Ce constat a même été indirectement confirmé par le rapport sur la procédure de consultation 2018 et le message 2019 sur la révision de la loi sur le

<sup>3</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

service civil. Ils ne contiennent que la phrase « famélique » que voici : « *L'augmentation du nombre des admissions au service civil et la situation relative au renouvellement des effectifs de l'armée sont susceptibles de menacer à moyen terme l'effectif réglementaire de 100 000 militaires prévu par le projet de développement de l'armée (DEVA).* » Une formulation aussi douteuse – « sont susceptibles de » – ne saurait justifier l'attaque frontale contre le service civil évoquée ici. Le décompte des effectifs de l'armée 2019 du 18 septembre 2019 montre que les effectifs de l'armée sont loin d'être menacés : a) Le 1<sup>er</sup> mars 2019, l'effectif réel de l'armée était supérieur à ce que la loi autorise. L'organisation de l'armée autorise un « maximum » de 140 000 militaires. Or, il y en avait 140 304. b) L'effectif de l'armée a augmenté de 5 500 militaires depuis l'introduction du DEVA. Le nombre des personnes qui se sont engagées dans l'armée est supérieur à celui de celles qui en sont parties. c) Cette augmentation est d'autant plus notable que le nombre de personnes astreintes au service militaire a diminué d'environ 5 000 têtes à la suite du passage de trois à deux écoles de recrues. Ces 5 000 personnes apparaîtront de nouveau plus tard dans les statistiques. Ensuite, le sureffectif continuera d'augmenter. d) Le nombre de départs vers le service civil a diminué de 8,5 % en 2018. Cette baisse s'est poursuivie en 2019. (e) Les recrues des 20 prochaines années sont déjà nées. Tendances stables à la hausse. En résumé : rien n'indique que les effectifs de l'armée puissent être compromis. La campagne attisant les peurs repose sur du vent.

**2. Au lieu de se lamenter, l'armée devrait revoir sa copie.** Certaines formations ont des sureffectifs de 339 %. Ce n'est pas le problème du service civil s'il y a des sous-effectifs dans d'autres genres de troupes. C'est la tâche de l'armée, d'améliorer la répartition interne des soldats. Aussi les scandales liés aux dépenses, les projets d'acquisition mal orientés et les attaques de pirates informatiques demeurées longtemps non détectées contre RUAG et le DDPS montrent que l'armée ferait mieux de revoir sa copie et d'investir dans sa réputation au lieu de s'en prendre au service civil. Il y a beaucoup de marge vers le haut pour rendre le service militaire plus attrayant, efficace et convenable et pour organiser des missions judiciaires.

**3. Le service civil est l'histoire d'une grande réussite.** Depuis son introduction, en 1996, le service civil est devenu une institution importante qui va bien au-delà de l'offre de la possibilité d'effectuer un service de substitution. Le service civil permet de vivre des expériences importantes, remplit des missions sociales, écologiques et culturelles précieuses et renforce la cohésion dans la société. Il fonctionne très bien dans sa forme actuelle et est organisé efficacement. La révision proposée de la loi sur le service civil vise le service civil en tant que tel et remet en question son principe même. Le projet de durcir les conditions d'admission par des mesures discutables n'aide ni l'armée ni le service civil.

**4. Certaines mesures sont contraires aux droits fondamentaux et au droit international.** La mesure 1 prévoit l'accomplissement d'au moins 150 jours de service civil. Qui-conque se trouve en proie à un conflit de conscience à la fin de son obligation de servir n'aurait pas – après la révision de la loi – à servir pendant une période une fois et demie plus longue qu'aujourd'hui, mais, dans certaines circonstances, dix, vingt, voire cent fois plus longue. Cela constitue une violation des droits fondamentaux et du droit international, qui prévoient le droit au service civil pour motifs de conscience sans caractère pénal. La mesure 2, qui prévoit un délai d'attente de 12 mois, viole également les droits fondamentaux et le droit international. Malgré son conflit de conscience, le requérant devrait donc patienter et subir encore 12 mois de service militaire avant de pouvoir être admis au service civil. La mesure 5 viole également les droits fondamentaux et le droit international. Les militaires n'ayant plus de jours de service à accomplir ne doivent plus pouvoir être admis au service civil. Cependant, malgré leur conflit de conscience, ils pourraient encore être appelés au service d'assistance et au service actif et ainsi être envoyés à la guerre.

**5. Bureaucratisation et préjugés inacceptables au détriment des civilistes** La mesure 4 prévoit que les personnes effectuant une période de service civil qui ont commencé ou terminé des études médicales ne sont pas autorisées à acquérir des expériences relatives aux compétences professionnelles. Cela crée une inégalité de droits et contredit l'idée de milice, qui veut que l'on puisse faire fructifier ses connaissances civiles en les mettant au service de la communauté. On décèlera une forme de harcèlement bureaucratique dans la mesure 6, qui prescrit une obligation d'accomplir une période d'affectation par année dès l'entrée en force de l'admission, ainsi que dans la mesure 7, qui prescrit l'obligation pour les requérants ayant déposé leur demande pendant l'école de recrues de terminer leur affectation longue (de 180 jours) au plus tard pendant l'année civile qui suit l'entrée en force de la décision d'admission. Derrière cela se cachent des préjugés contre les présumés « tire-au-flanc », lesquels préjugés sont fondés sur des condamnations a priori, des suppositions malveillantes et un manque d'égards pour les personnes en proie à un grave conflit de conscience et qui sont prêtes à servir la communauté une fois et demie plus longtemps que les membres de l'armée. Toutes ces mesures bureaucratiques, en partie contraires aux droits fondamentaux, touchent donc principalement les mauvaises personnes, chez qui le conflit de conscience est sans aucun doute lancinant.

**6. Le projet de loi nuira à l'armée.** Avec ce projet, l'armée donne l'impression qu'elle ne peut s'affirmer qu'en attaquant de front le service civil. On peut supposer que ce n'est pas si mal pour elle ! Mais, en raison de la prolongation très nette de la période de service civil obligatoire pour certains groupes, des soldats pourraient continuer d'effectuer leur service militaire en dépit d'un grave conflit de conscience, même s'ils ont, dans leur for intérieur, fait des adieux complets et irrévocables au service militaire. Voilà qui n'aidera personne non plus. En outre, le nombre de personnes astreintes au service militaire qui choisissent d'emprunter la « voie bleue » en se faisant réformer pour raisons médicales risque d'augmenter à nouveau. Tous ces effets d'un projet de loi malavisé finiront par nuire à l'armée elle-même.

## ARRÊTÉ DE PLANIFICATION RELATIF À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX AVIONS DE COMBAT

### Contexte

En mai 2014, 53,4 % des votant-e-s ont désapprouvé la loi sur le fonds Gripen, refusant ainsi l'achat de 22 avions de combat Gripen, devisés à 3 milliards de francs, en remplacement du Tiger. Pour le PS, il était clair que l'on aurait besoin d'une nouvelle votation populaire pour se prononcer sur l'acquisition éventuelle de nouveaux avions de combat. Le PS a également toujours exigé un financement via le budget normal. Ces deux objectifs seront atteints si le Parlement approuve un arrêté de planification sujet à référendum avant l'acquisition de nouveaux avions de combat.

Dans le cadre de la procédure de consultation, le PS a donc indiqué qu'il soutiendrait l'idée d'un arrêté de planification. Parallèlement, le PS a exigé un projet beaucoup plus substantiel qui rendrait possible une discussion avisée et nuancée sur des concepts alternatifs supposés assurer la sécurité de l'espace aérien, comme le concept « Air2030plus » du PS. La base du concept « Air2030plus » a été créée dans un papier de position approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s du PS qui s'est tenue en octobre 2017, à Olten.

Or, le Conseil fédéral refuse toute discussion sur son concept inapproprié « Air2030 ». Soutenu par la majorité bourgeoise, il veut présenter au peuple un arrêté de planification totalement vide de sens et dénué de concept. Lors de la session d'automne 2019, les député-e-s PS ont donc proposé au Conseil des États de renvoyer la question au Conseil fédéral, demandant également à celui-ci de présenter, dans l'arrêté de planification, un concept quadrimensionnel pour la sécurité de l'espace aérien – incluant les moyens de défense sol-air, la surveillance radar et des systèmes C2Air de conduite des opérations. Par ailleurs, la coopération internationale en matière de détection précoce et d'alerte rapide, ainsi qu'entre les forces aériennes des pays voisins, devrait également être élargie.

Cette demande de renvoi au Conseil fédéral a échoué au Conseil des États par 13 voix contre 30. Tant les 12 PS que le Vert ont voté pour le renvoi, le bloc bourgeois a voté contre. Au Conseil national, le PS continuera de se battre pour son concept d'espace aérien alternatif, qui permet une double sécurité pour la moitié du prix. Les chances de trouver une majorité parlementaire lors de la session d'hiver 2019 sont toutefois minces. Il est donc d'autant plus important de pouvoir mener cette discussion conceptuelle dans le cadre d'une votation populaire. Une coalition de partis et d'organisations prépare le lancement d'un référendum. Les plus de 50 000 signatures devront probablement être récoltées entre janvier et mars 2020. La votation populaire devrait ainsi avoir lieu le 27 septembre 2020.

**Proposition du Comité directeur**<sup>4</sup>: Si le Conseil national s'accroche à l'arrêté de planification vide de contenu favorable à l'acquisition d'avions de combat ultraperformants et hors

<sup>4</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

de prix pour un coût de six milliards et qu'il rejette les demandes du PS en faveur de l'allongement de la durée de vie des F/A-18 Hornet existants, avions de combat légers pour la police aérienne quotidienne, pour un meilleur système radar, de meilleurs systèmes de conduite des opérations et une meilleure défense basée au sol, alors le PS soutiendra le lancement du référendum et choisira de voter non à l'arrêté de planification sur les nouveaux avions de combat.

**Cette position repose principalement sur les six raisons suivantes :**

**1. La double sécurité est possible pour la moitié de ce montant.** Dans le concept alternatif « Air2030plus » du PS, la charge principale de la sécurité de l'espace aérien repose sur quatre piliers : un avion de combat léger, un meilleur système radar, un meilleur système de conduite/contrôle des opérations et une meilleure défense au sol. Leur disponibilité est bien supérieure à celle des avions de combat ultraperformants, qui sont généralement conservés dans des hangars pour une maintenance très coûteuse. Pour la police de l'air, un avion de chasse léger est suffisant dans presque tous les scénarios. Il est beaucoup plus avantageux en termes de coût. Cela ménage les actuels F/A-18 Hornet et prolonge leur durée de vie bien au-delà de 2030. Ils restent disponibles pour des scénarios plus corsés. Cela permet d'économiser beaucoup d'argent pour l'acquisition et l'utilisation, de protéger l'environnement et le climat et de faire moins de bruit. « Air2030plus » nécessite des investissements de quatre milliards au maximum, au lieu des huit exigés par le DDPS. Et la sécurité en sortira renforcée : la double sécurité pour la moitié du montant.

**2. Des avions trop chers et ultraperformants pour des scénarios absurdes :** le Conseil fédéral veut consacrer six milliards de francs rien qu'à l'achat d'avions de combat ultraperformants. Leur prix élevé s'explique par le fait qu'ils ont de nombreuses capacités superflues dont la Suisse n'a pas du tout besoin. Ainsi, le bombardier furtif F-35 peut voler sans être détecté à Moscou pour y larguer des bombes. Le Superhornet ne diffère guère du F/A-18 Hornet actuel, si ce n'est qu'il est beaucoup plus gros et plus lourd et qu'il peut donc voler beaucoup plus loin. Quel est l'intérêt ? La Suisse ne prévoit pas de mener des frappes en territoire ennemi très lointain. De tels jouets de luxe pour les pilotes militaires sont extrêmement chers, sans pour autant offrir une sécurité supplémentaire.

**3. L'armée de l'air monotype prévue ne fonctionne pas.** « Air2030 » prévoit que les pilotes de combat soient formés sur le PC-21, un avion d'entraînement à turbopropulseur, et prennent ensuite place directement dans le cockpit du nouvel avion de combat ultraperformant à acheter. Cela est extrêmement risqué. D'autres forces aériennes prévoient une autre boucle d'entraînement sur un avion d'entraînement à réaction. C'est une autre raison pour laquelle l'achat alternatif d'un avion de combat léger et peu coûteux a un sens : il est également indispensable à des fins de formation. Le cas échéant (de toute façon fort improbable), les pilotes sont donc aptes à voler avec les F/A-18 Hornet encore ultramodernes et performants que nous avons déjà.

**4. Beaucoup de bruit, d'odeurs désagréables, de CO2 et de coûts exagérés pour rien.**

La police de l'air œuvrant au quotidien est importante. L'espace aérien suisse est utilisé de manière extrêmement intensive. Il se peut qu'un avion malin cherche à s'épargner des taxes de survol et éteigne le transpondeur, c'est-à-dire son propre radar, qui sert à la reconnaissance. Dans ce cas, les forces aériennes doivent envoyer un avion qui l'identifie et lui fasse signe avec ses ailes. Les forces aériennes effectuent ce type de missions jusqu'à 400 fois par an. « Air2030 » veut pour cela envoyer des bombardiers furtifs ou d'autres avions de combat géants ultraperformants. C'est absurde ! Un avion de combat léger peut tout aussi bien le faire, en générant beaucoup moins de bruit, d'odeurs désagréables, de CO2 et de coûts. De plus, il peut rester en l'air plus longtemps et nécessite beaucoup moins d'entretien.

**5. Le bouclier de l'espace aérien d'« Air2030 » se compose principalement d'énormes trous : la promesse de sécurité est une mauvaise blague.**

Les avions de combat ultraperformants ont besoin d'un abri souterrain ainsi que de pistes de décollage et d'atterrissage. Dans le cas (de toute façon très improbable) d'une attaque concentrée sur la Suisse, ceux-ci seraient détruits en quelques heures au moyen de missiles balistiques. De plus, aucune force aérienne intelligente ne repousse une attaque aérienne à l'aide d'un avion de combat ultraperformant, car c'est beaucoup trop risqué. Israël, par exemple, utilise à cette fin presque exclusivement des missiles. Ceux-ci sont disponibles en permanence et beaucoup moins chers. Aujourd'hui, le risque d'attentat terroriste réside principalement dans des actions menées avec des drones de toute sorte, des avions légers volant très bas et très lentement, plein d'explosifs, ou des missiles de croisière volant très bas et très vite. Cela exige des réponses autres que des avions de combat ultraperformants. « Air2030 » n'a pas de réponse appropriée à tous ces dangers – par exemple pour la Genève internationale ! Le bouclier de l'espace aérien promis se compose principalement d'énormes trous – aucune plus-value pour la sécurité de l'espace aérien.

**6. Il existe des solutions de rechange peu coûteuses qui doivent être explorées de manière plus approfondie.**

Un arrêté de planification n'est pas un projet d'acquisition. Un arrêté de planification charge le Conseil fédéral de procéder à des investigations approfondies dans le cadre d'une stratégie bien définie. Le PS déplore l'absence d'un débat avisé et nuancé sur des concepts alternatifs, comme « Air2030plus », et rejette par conséquent l'arrêté de planification actuel. « Air2030plus » apporte des réponses concluantes et extrêmement économiques – y compris aux nouveaux risques aériens que représentent notamment les drones, les avions légers et les armes téléguidées. Même dans le cas hautement improbable d'une attaque de notre pays, un meilleur système radar, de meilleurs systèmes de conduite des opérations et de meilleurs moyens d'intervention au sol sont beaucoup plus efficaces qu'une force aérienne monotype composée d'avions de combat ultraperformants très coûteux. C'est pourquoi nous disons NON à la carte blanche vide de contenu donnée au Conseil fédéral.

## RÉFÉRENDUM CONTRE LA « LOI FÉDÉRALE SUR LES SERVICES D'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE » (LOI E-ID)

### Contexte

Cette nouvelle loi vise à réglementer la possibilité d'une identification électronique personnelle sur Internet par la création d'un moyen d'identification électronique, ou e-ID (identification électronique). Une telle e-ID devrait permettre aux personnes de s'identifier et de s'enregistrer en ligne sur Internet pour pouvoir utiliser des services étatiques ou privés (par exemple : contacts avec les autorités, commerce électronique) sur des portails en ligne. La procédure de délivrance d'une telle e-ID devrait consister en une interaction entre l'État et les particuliers : c'est l'État qui devrait vérifier l'identité de la personne avant de lui délivrer une e-ID, tandis que l'e-ID elle-même devrait être délivrée par des fournisseurs privés (appelés *identity providers* [fournisseurs d'identité]).

Lors de la session d'automne de septembre 2019, la Loi e-ID a été adoptée par le Conseil national par 144 voix contre 51 (2 abstentions) et par le Conseil des États par 35 voix contre 2 (8 abstentions). Le groupe parlementaire PS a rejeté la loi à une large majorité.

### Appréciation du projet

Le Comité directeur soutient lui aussi une réglementation légale d'une identification électronique personnelle sur Internet. Dans une société numérisée, cela correspond à un besoin croissant des consommateurs/-trices. Cependant, pour le Comité directeur, il est clair que la délivrance d'une telle e-ID doit être une tâche étatique et publique – tout comme dans le cas du passeport. Elle ne doit pas être laissée au marché privé. Les risques pour la protection et la sécurité des données sont trop grands. Malgré ces risques, des motions du PS allant dans ce sens ont été clairement rejetées par la majorité de droite au Conseil national et au Conseil des États. Afin qu'une réglementation légale exigeant une identification électronique étatique, sûre et fiable dans l'intérêt des consommateurs/-trices puisse voir le jour, cette loi, qui propose une délivrance de l'identification électronique par le secteur privé (entreprises privées), doit donc être combattue au moyen d'un référendum.

**Proposition du Comité directeur<sup>5</sup> : soutenir le référendum.**

---

<sup>5</sup> Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

## LOI SUR LA CHASSE – SOUTIEN AU RÉFÉRENDUM LANCÉ PAR LES ORGANISATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

**La révision de la Loi sur la chasse (Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages [LChP]) adoptée par les Chambres fédérales va bien au-delà de l'objectif initial, qui consistait à traiter la question des loups de manière pragmatique.** Au lieu d'une régulation douce des effectifs, la révision conduit, dans le cas du loup, à des tirs à titre préventif. Cela ne doit pas être considéré comme un compromis pragmatique dans la gestion du nombre de loups, mais plutôt comme un affaiblissement inacceptable de la protection des espèces. Le retour des loups est prétexte à imposer une chasse de grande envergure dirigée contre les espèces animales protégées. Or, c'est non seulement le loup, mais la nature en général, les mammifères et les oiseaux protégés, ainsi que le bien-être des animaux, que l'on mettrait ainsi sous pression : la protection des castors, des lynx, des hérons gris et d'autres espèces protégées est également remise en question.

Par ailleurs, la nouvelle LChP délègue le pouvoir décisionnel en matière de réglementation aux cantons. La Confédération ne serait désormais que consultée, s'affranchissant ainsi de sa responsabilité constitutionnelle. La motion Engler, à l'origine de cette révision complète de la loi, ne l'exigeait pas. La Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel du Conseil de l'Europe, exige en outre une approche uniforme de la protection des loups et des espèces, car la faune ne connaît ni frontières cantonales ni frontières nationales. L'on est par ailleurs en droit de douter que tous les cantons disposent des compétences et des ressources nécessaires pour surveiller et réguler les espèces protégées. Le système de compétences actuel repose sur le principe éprouvé suivant : « la chasse aux cantons, la protection à la Confédération » – cela garantit la sécurité juridique nécessaire. Cette révision entraînera des divergences cantonales dans le traitement des espèces animales concernées.

**Les organisations de protection de la nature ont donc lancé un référendum contre la LChP le 8 octobre 2019.** Elles sont d'avis que seul un référendum contre cette loi malavisée sur la chasse permettra de créer une nouvelle loi mesurée et favorable à une protection de la biodiversité indigène en phase avec notre temps. Le PS Suisse a déjà annoncé en mai qu'il soutiendrait un éventuel référendum contre la Loi sur la chasse.

Étant donné qu'aucun autre amendement n'a été apporté à la LChP au cours des débats parlementaires, le PS Suisse s'en tient à son avis : **le PS Suisse soutient le référendum contre la Loi sur la chasse (LChP) et participera à la récolte des signatures** (mais sans quota obligatoire).

**Proposition du Comité directeur<sup>6</sup> : soutenir le référendum.**

<sup>6</sup> Selon les statuts, art. 16, al. 5, cette requête a besoin d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.



## **POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **RECOMMANDATION DE VOTE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 9 FÉVRIER 2020**

### **MODIFICATION DU CODE PÉNAL ET DU CODE PÉNAL MILI- TAIRE (DISCRIMINATION ET INCITATION À LA HAINE EN RAISON DE L'ORIENTATION SEXUELLE)**

#### **Situation initiale**

Cet ajout vise à introduire la caractéristique « orientation sexuelle » dans la norme pénale antiraciste du Code pénal (et du Code pénal militaire). Cela ferait de l'appel public à la haine et au dénigrement des homosexuel-le-s et des bisexuel-le-s une nouvelle infraction punissable.

Cet ajout découle d'une initiative parlementaire du conseiller national PS Mathias Reynard. Le Conseil national a adopté ce projet de loi en décembre 2018 par 121 voix contre 67 (8 abstentions). Le Conseil des États a dit OUI par 30 voix contre 12 (1 abstention).

De leur côté, l'UDF, les Jeunes UDC et d'autres groupes réactionnaires ont au contraire lancé un référendum. Celui-ci a abouti le 7 mai 2019 avec 67 494 signatures.

#### **Appréciation du projet**

Cet ajout est une étape nécessaire en vue d'une meilleure protection contre la discrimination des personnes LGB. En effet, en Suisse aussi, les homosexuel-le-s et les bisexuel-le-s sont victimes d'une grave discrimination. Il est donc nécessaire d'agir dans ce domaine. Le Comité directeur est convaincu qu'une extension de la norme pénale antiraciste est le bon moyen d'y parvenir : à ce jour, les personnes LGB n'étaient protégées par le Code pénal que contre la diffamation visant la personne, mais pas la communauté LGB en tant que telle. Cette lacune dans la protection pénale doit être comblée par analogie avec la discrimination raciale, comme cela a déjà été fait dans de nombreux autres pays européens, comme la France, l'Autriche, les Pays-Bas, le Danemark et la Grande-Bretagne.

Le sort des personnes LGB est tributaire de cette extension de la norme pénale antiraciste, car elle offre pour la première fois une protection contre les appels publics à la haine et au dénigrement. Nous ne devons pas permettre que des appels publics soient lancés pour discriminer, « soigner » ou attaquer les lesbiennes et les gays – or, sans ce projet de loi, ces appels resteraient impunis. Le Comité directeur recommande donc à l'unanimité de voter OUI lors de l'Assemblée des délégué-e-s. Dans le même temps, le PS regrette que nous n'ayons pas réussi à intégrer également à cette proposition une plus grande protection des

transgenres et personnes intersexuelles. Le PS continuera malgré cela à s'engager pour les droits de la communauté LGBTQIA dans son entier.

**Proposition du Comité directeur :** Recommandation de vote : OUI.

## INITIATIVE POPULAIRE « DAVANTAGE DE LOGEMENTS ABORDABLES »

### Contexte

L'initiative populaire « Davantage de logements abordables », de l'Association suisse des locataires, a été déposée le 18 octobre 2016. Le PS a soutenu l'initiative dès le début. L'initiative exige de la Confédération et des cantons qu'ils renforcent leur engagement en faveur de logements à prix abordable et qu'ils augmentent la part des logements d'utilité publique. L'initiative vise en outre à éviter que les programmes de financement par les pouvoirs publics ne conduisent à des résiliations de bail abusives et à des rénovations ou assainissements de luxe. L'objectif – en même temps que l'exigence principale – est que 10 % des appartements nouvellement construits dans toute la Suisse le soient par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. L'initiative crée un cadre national qui fait actuellement défaut. En ce qui concerne la mise en œuvre, ce texte offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins des cantons. Afin d'encourager la construction de logements d'utilité publique, les cantons et les communes doivent toutefois être autorisés à introduire pour eux-mêmes un droit de préemption pour les terrains appropriés. En outre, la Confédération devrait accorder aux cantons et aux communes un droit de préemption pour la vente de terrains appartenant à la Confédération ou à des entreprises proches de celle-ci.

Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative. Selon lui, les interventions demandées sur le marché ne seraient ni nécessaires ni réalistes. Il s'est également abstenu de faire une contre-proposition directe, mais il a ensuite admis ceci : « [...] il reste difficile, dans certaines régions et pour certains groupes de la population, de trouver un logement adapté à un prix accessible ». Dans une contre-proposition indirecte, il a donc proposé d'augmenter la dotation du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique de 250 millions de francs, afin que la construction de logements sociaux puisse maintenir à long terme sa part actuelle de marché, qui se situe à environ 4 %. Cette augmentation était toutefois liée à la condition que l'initiative populaire « Davantage de logements abordables » soit refusée par le peuple et les cantons. Le PS a critiqué ce lien de chantage entre le crédit-cadre et le rejet ou le retrait de l'initiative sur le logement : il est avéré que les conditions de l'augmentation de la dotation du fonds de roulement pour la construction de logements d'utilité publique sont remplies sans que l'on ait à « fabriquer » pour cela un lien artificiel avec l'initiative populaire pour davantage de logements abordables. Sur la base de la forte demande de ces dernières années, le PS a demandé une augmentation de la dotation du fonds d'au moins 375 millions de francs.

Le 22 mars 2019, le Parlement a suivi le Conseil fédéral lors du vote final. Le Conseil national a rejeté l'initiative par 140 voix contre 56 – en l'associant à une augmentation de la dotation du crédit-cadre de 250 millions de francs – et le Conseil des États par 30 voix contre 13.

## Appréciation du projet

L'initiative répond aux exigences fondamentales du PS en matière de construction de logements d'utilité publique et de lutte contre la spéculation foncière. Même dans son rapport sur l'initiative populaire, la Confédération confirme qu'il existe une demande croissante de logements abordables. Le taux de vacance est en effet encore très faible, surtout dans les villes et les agglomérations. C'est ce qu'écrit le Conseil fédéral : « En particulier, l'offre de logements pour les ménages à faible revenu et ceux qui ont des besoins spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, etc.) demeure problématique malgré la détente sur le marché régional. Par exemple, une étude récente réalisée dans le cadre du "Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté en Suisse" (2016) a montré que 84 % des ménages touchés par la pauvreté connaissaient une situation de logement inappropriée. Pour les quatre cinquièmes (voire plus) de ces ménages (80 % !), les coûts de logement représentent plus de 30 % du revenu brut, ce qui entraîne des restrictions dans d'autres domaines de la vie. La situation dans les villes est décrite comme particulièrement critique. » Par ailleurs, étant donné que le nombre de logements bon marché diminue, par exemple à la suite de rénovations/d'assainissements et de remplacements de bâtiments, l'offre de logements reste problématique, en particulier pour les personnes à revenu moyen et faible. Avec les conséquences correspondantes en termes de coûts : plus d'un milliard de francs (1,3 milliard de francs en 2013) sont dépensés chaque année au titre de contribution aux frais de logement dans le cadre des prestations complémentaires de l'AVS/AI ou de l'aide sociale. Ces coûts ont connu une augmentation constante dans le passé.

Le Parti socialiste suisse n'a eu de cesse de mettre en lumière les dysfonctionnements du marché du logement et a, à de nombreuses reprises, souligné le fait que les locataires suisses étaient privés de milliards de francs en raison de loyers excessifs. Si les réductions du taux d'intérêt de référence avaient été systématiquement répercutées depuis 2009, les locataires paieraient aujourd'hui 7 milliards de francs de loyer en moins. Une étude de la Raiffeisenbank publiée en 2018 a montré que les loyers étaient trop élevés par rapport aux directives légales à hauteur de 40 %, ce qui correspond à un montant « additionnel » qui atteint même 15 milliards de francs. Il s'agit là d'une grave « défaillance du marché ». L'ignorance délibérée de la Confédération par rapport à cette évolution indésirable est inacceptable et conduit à laisser les villes et les cantons livrés à eux-mêmes lorsqu'il s'agit de prendre des mesures contre ces dérives de l'économie au niveau national.

**Proposition du Comité directeur** : Recommandation de vote : OUI

## POINT 10 DE L'ORDRE DE JOUR

### RÉSOLUTIONS, PROPOSITIONS ET ÉLECTIONS

#### A-1 RONJA JANSEN ET AL. : MORATOIRE SUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Un comité d'initiative interpartis lance une initiative pour une « démocratie sûre et digne de confiance ». Les auteurs de la requête appellent le PS Suisse à soutenir cette initiative, sans promettre des signatures.

**Motif :**

La Chancellerie fédérale, de nombreux cantons et donc aussi de nombreux parlementaires souhaitent voir appliquée en Suisse le plus rapidement possible l'utilisation régulière du vote électronique sur tout le territoire national. Un mouvement de résistance s'oppose actuellement à cela : une alliance multipartite souhaite lancer l'initiative « Pour une démocratie sûre et digne de confiance (moratoire sur le vote électronique) ». La Jeunesse socialiste suisse a elle aussi rejoint cette alliance, de même que les Verts et un grand nombre de militant-e-s du numérique, ami-e-s de la gauche.

La perte potentielle de confiance dans nos institutions démocratiques qui menace de se concrétiser du fait de l'utilisation d'infrastructures de vote électronique ne peut l'emporter sur les quelques avantages mis en lumière. Actuellement, nul ne peut prédire si les systèmes de vote électronique pourront être conçus de telle façon que les résultats des votes ne puissent être remis en question. Par ailleurs, la variante proposée, bien que vendue par La Poste suisse comme étant la solution, est en fin de compte élaborée par une société de capitaux internationale mue par des intérêts commerciaux. Cela mettrait l'infrastructure de notre démocratie entre les mains des intérêts lucratifs du grand capital international. À l'avenir, « chaque voix compte » pourrait bien devenir : chaque voix coûte.

Pour le PS, il est donc logique de soutenir cette initiative sans quota fixe pour le présent objet.

**Proposition du Comité directeur**<sup>7</sup>: Rejet.

**Justification :** Cette requête a déjà été soumise à l'attention de l'AD qui s'est tenue à Goldau le 2 mars 2019. À l'époque, le Comité directeur avait recommandé le report du traitement jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait rendu sa décision quant à l'idée d'un projet visant à introduire le vote électronique à l'échelle nationale. À l'époque, ce projet était en cours de consultation. Il était donc trop tôt pour prendre une décision définitive sur le soutien à l'initiative populaire en faveur d'un moratoire sur le vote électronique. Tout d'abord, il fallait attendre la décision du Conseil fédéral sur le projet de loi visant à introduire le vote électronique dans l'ensemble du pays. Nous aurions ensuite pu juger si les conditions que nous posions étaient remplies ou si un soutien à l'initiative populaire serait nécessaire. L'AD du 2 mars 2019 a suivi la proposition du Comité directeur par 61 voix contre 55 (1 abstention).

Lors de la consultation sur le projet du Conseil fédéral, le PS Suisse a souligné que l'introduction permanente du vote électronique n'était pour nous envisageable que si celui-ci était suffisamment sûr et s'il s'effectuait dans le cadre d'un système exclusivement étatique. Cela nécessitera des améliorations significatives en matière de sécurité des données, de rôle de l'État ainsi que de fiabilité et de traçabilité du résultat des votes. Le 27 juin 2019, le Conseil fédéral a décidé de mettre un terme à ce projet, la plupart des partis ayant émis des critiques durant le processus de consultation.

Nous avons ainsi atteint notre objectif, qui consistait à empêcher l'introduction « non sécurisée » du vote électronique à l'échelle nationale avec un rôle trop faible pour l'État. Pour le Comité directeur, le soutien à l'initiative populaire n'est donc plus nécessaire : cette initiative empêcherait totalement l'introduction du vote électronique à long terme, ce qui du point de vue du Comité directeur serait regrettable, surtout au vu des avantages qu'offre le vote électronique sécurisé pour la participation démocratique des Suisses de l'étranger et des personnes handicapées, notamment.

*Auteurs de la requête : Sandro Covo (PS Argovie), Rolf Schmid (PS Argovie), Andreas Von Gunten (PS Argovie), Nadia Kuhn (JS), Lorena Stocker (JS), Hannah Pfalzgraf (JS), Lewin Lempert (JS), Bertil Munk (JS), Camille Cantone (JS), Dario Engeloeh (JS), Andrea Simonett (JS), Ronja Jansen (JS), Julia Baumgartner (JS)*

<sup>7</sup> Cette requête a besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

## **R-2A KRISTINA SCHÜPBACH ET AL. :**

### **PAS D'ACCORDS COMMERCIAUX SANS PROTECTION EFFICACE DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT !**

*Résolution sur les accords commerciaux de la Suisse avec l'Indonésie et le Mercosur (Marché commun du Sud)*

La Suisse est sur le point de conclure des accords commerciaux (APE/ALE) avec l'Indonésie et les États du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Les accords auront un impact majeur sur la protection du climat et de l'environnement et sur la population des pays participants. Les réductions tarifaires prévues dans les accords dopèrent la demande de produits agricoles de base, en particulier de bois, de viande bovine et de soja d'Amérique du Sud et d'huile de palme d'Indonésie. La culture de ces produits est fortement industrialisée et est associée à de graves violations de la protection de l'environnement ainsi que des droits humains et du travail.

L'accord portant sur le développement durable inclus dans les accords commerciaux oblige la Suisse et les pays partenaires à faire respecter les droits humains et du travail et à protéger l'environnement. Le problème est le suivant : personne ne contrôle si les États respectent également ces obligations et, par exemple, font respecter les droits des indigènes et des petit-e-s agriculteurs/agricultrices\* contre les intérêts des groupes internationaux. De plus, il n'y a ni rapports publics réguliers ni possibilités de sanction efficaces si les dispositions ne sont pas respectées. Or, en l'absence d'un suivi efficace et de sanctions, les dispositions sur le développement durable sont d'une efficacité limitée.

En marge du chapitre sur le développement durable, l'accord avec l'Indonésie lie explicitement les réductions tarifaires pour l'huile de palme à la condition qu'elle soit produite de manière durable. Or, là aussi, les contrôles font défaut. Le Conseil fédéral veut s'en remettre en premier lieu aux labels de durabilité existants. Cependant, il arrive souvent que ceux-ci ne tiennent pas leurs promesses, car les systèmes de contrôle ne fonctionnent pas et il n'y a pas de mécanismes de sanction.<sup>8</sup> Le danger est donc grand que l'huile de palme n'est durable que sur le papier et continue quand-même d'entrer en Suisse.

Nous voulons une politique commerciale basée sur la solidarité et l'écologie, qui se concentre avant tout sur les besoins de la population. Les accords commerciaux doivent servir à améliorer la situation sociale et à favoriser l'écologisation, tant en Suisse que dans les pays partenaires.

La protection de l'environnement et les droits humains ne doivent pas être subordonnés à des intérêts économiques à court terme. Cela requiert au moins l'instauration de normes

---

<sup>8</sup> <https://www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiqués-de-presse/detail/huile-de-palme-durable-de-la-poudre-aux-yeux-labellisée-rspo>

sociales et écologiques contraignantes dans tous les accords commerciaux, assortie de contrôles réguliers et de sanctions en cas de violation.

Les accords commerciaux avec l'Indonésie et le Mercosur doivent garantir que les produits importés en Suisse ne sont pas fabriqués dans des conditions qui violent les droits humains ou la protection de l'environnement et qui appauvrissent les habitants des pays partenaires au lieu de les enrichir. Les accords commerciaux avec l'Indonésie et le Mercosur sont (jusqu'à plus ample informé) loin de répondre à ces exigences.

Dans ce contexte, le PS Suisse exige ceci :

- Une procédure contraignante et transparente pour contrôler le respect des normes de durabilité sur place. Une telle procédure doit également inclure des rapports scientifiques indépendants et des rapports de la société civile indépendants.
- Une procédure permettant de prendre des contre-mesures efficaces si des violations sont détectées.
- Une responsabilité publique, à savoir une obligation de faire rapport régulièrement sur l'état de la mise en œuvre des règles de durabilité, sur les résultats des contrôles et sur le renforcement des capacités dans les pays partenaires.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le PS Suisse organisera un référendum contre les accords commerciaux avec l'Indonésie et le Mercosur.

**Proposition du Comité directeur** : Rejet de la résolution R-2a de Kristina Schüpbach et des autres personnes citées au profit de la résolution R-2b du Comité directeur.

**Justification** : voir motif sous R-2b.

*Signataires* : Kristina Schüpbach (PS Berne), Anna Graff (PS Zurich), Natascha Wey (Femmes\* socialistes suisses), Martine Docourt (Femmes\* socialistes suisses), Marianne Grauwiler (PS Argovie), Beat Leuenberger (PS Argovie), Graziella Koch (PS Argovie), Ulrich Merz (PS Argovie), Adil Koller (PS Bâle-Campagne), Patrizia Schmid Cech (PS Bâle-Ville), Moritz Weisskopf (PS Bâle-Ville), Monica Bühler-Pfändler (PS Bâle-Ville), Markus Christen (PS Bâle-Ville), Klara Stracuk El Shemerly (PS Bâle-Ville), Sandra Eichenberger (PS Bâle-Ville), Andreas Berz (PS Berne), Maria Senn (PS Berne), Christoph Meier (PS Berne), Ronja Jansen (JS), Clément Bourgeois (JS), Hannah Pfalzgraf (JS), Nadia Kuhn (JS), Dario Engelech (JS), Sebastian Dissler (PS Lucerne), Nina Schläfli (PS Thurgovie), Barbara Kern (PS Thurgovie), Silvano Castioni (PS Thurgovie), Andreas Burger (PS Zurich / Comité directeur du PS Suisse), Heinz Looser (PS Zurich), Guolf Juvalta (PS Zurich), Sibylle Marti (PS Zurich), Simon Bock (PS Zurich), Diego Pichler (PS Zurich), Rafael Mörgeli (PS Zurich), Wolfgang Liedtke (PS Zurich), Benjamin Sourlier (PS Zurich), PS Vaud, PS Bâle-Ville, Benjamin Schlegel (PS Zurich), Ayse Turgul (PS Berne), Lena Sorg (PS Berne), Samira Marti (SP Bâle-Campagne).



## **R-2B CONTRE-RÉSOLUTION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PS SUISSE :**

### **PAS D'ACCORDS COMMERCIAUX SANS PROTECTION EFFICACE DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT !**

La Suisse est sur le point de conclure un accord de libre-échange avec les États du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ; un accord de partenariat avec l'Indonésie sera soumis au vote final lors de la session d'hiver 2019. Ces accords commerciaux auront un impact majeur sur la protection du climat et de l'environnement et sur la population des pays participants. Les réductions tarifaires prévues dopèrent la demande de produits agricoles de base, en particulier de bois, de viande bovine et de soja d'Amérique du Sud et d'huile de palme d'Indonésie. La culture de ces produits est fortement industrialisée et est associée à de graves violations de la protection de l'environnement ainsi que des droits humains et du travail.

Les chapitres sur le développement durable figurant dans les accords commerciaux obligent la Suisse et les pays partenaires à faire respecter les droits de l'homme et du travail et à protéger l'environnement. Le problème est le suivant : souvent le contrôle est insuffisant si les États respectent également ces obligations et, par exemple, font respecter les droits des indigènes et des petit-e-s agriculteurs/agricultrices\* contre les intérêts des groupes internationaux. De plus, il n'y a ni rapports publics réguliers ni possibilités de sanction efficaces si les dispositions ne sont pas respectées. Or, en l'absence d'un suivi efficace et de sanctions, les dispositions sur le développement durable sont inutiles.

Toutefois, des progrès initiaux ont été réalisés en ce qui concerne l'accord indonésien. En marge du chapitre sur le développement durable, l'accord avec l'Indonésie lie explicitement les réductions tarifaires pour l'huile de palme à la condition qu'elle soit produite de manière durable. Cette concession est nouvelle et représente une première concession aux exigences de longue date du PS. Lors du débat sur le Conseil des Etats, le Conseiller fédéral Parmelin a promis pour la première fois de réglementer dans une ordonnance la manière dont la durabilité à la frontière doit être vérifiée. Il n'est toujours pas satisfaisant que le Conseil fédéral veuille s'appuyer sur le label de durabilité de la branche. Il arrive souvent que ceux-ci ne tiennent pas leurs promesses. En outre, il manque des mécanismes de sanction.<sup>9</sup> On ne sait toujours pas si l'huile de palme qui n'est durable que sur le papier continuera d'entrer en Suisse.

Nous voulons une politique commerciale basée sur la solidarité et l'écologie, qui se concentre avant tout sur les besoins de la population. Les accords commerciaux doivent servir à améliorer la situation sociale et à favoriser l'écologisation, tant en Suisse que dans les pays partenaires.

---

<sup>9</sup> <https://www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiqués-de-presse/detail/huile-de-palme-durable-de-la-poudre-aux-yeux-labellisée-rspo>

La protection de l'environnement et les droits de l'homme ne doivent pas être subordonnés à des intérêts économiques à court terme. Cela requiert au moins l'instauration de normes sociales et écologiques contraignantes et ambitieuses dans tous les accords commerciaux, assortie de contrôles réguliers et de sanctions en cas de violation.

Les accords commerciaux avec l'Indonésie et le Mercosur doivent garantir que les produits importés en Suisse ne sont pas fabriqués dans des conditions qui violent les droits humains ou la protection de l'environnement et qui appauvrissent les habitants des pays partenaires au lieu de les enrichir. Notamment l'accord commercial avec le Mercosur est (comme déjà connu) loin de répondre à ces exigences.

L'accord avec l'Indonésie, en revanche, est l'accord de libre-échange le plus avancé à ce jour en matière de durabilité : les pressions exercées par le PS ont conduit pour la première fois à l'inclusion de normes dans un accord de libre-échange pour une huile de palme durable et à l'introduction d'un règlement de mise en œuvre pour les contrôles aux frontières. Pour cette raison, le PS insistera avec véhémence pour que les règles de durabilité soient appliquées et respectées de manière cohérente.

Dans ce contexte, le PS Suisse exige :

- Une procédure contraignante et transparente pour contrôler le respect des normes de durabilité sur place. Une telle procédure doit également inclure des rapports scientifiques indépendants et des rapports de la société civile indépendants.
- Une procédure permettant de prendre des contre-mesures efficaces si des violations sont détectées.
- Une responsabilité publique, à savoir une obligation de faire rapport régulièrement sur l'état de la mise en œuvre des règles de durabilité, sur les résultats des contrôles et sur le renforcement des capacités dans les pays partenaires.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le PS Suisse lancera un référendum contre l'accord commercial avec le Mercosur.<sup>10</sup>

**Proposition du Comité directeur** : Acceptation de la contre-résolution du Comité directeur au sens d'une contre-proposition.

**Motif** : La résolution de Kristina Schüpbach et des autres personnes citées fait planer la menace d'un référendum à la fois contre l'accord avec l'Indonésie et contre l'accord avec le Mercosur. La contre-résolution du Comité directeur fait planer la menace d'un référendum uniquement contre l'accord avec le Mercosur. Raisons invoquées :

1. **Dans le cas de l'accord avec l'Indonésie, la menace d'un référendum arrive trop tard.** Pour le PS, faire cavalier seul n'a guère de sens. L'accord avec l'Indonésie sera soumis au vote final des deux Chambres le 20 décembre 2019 déjà. Notre demande

<sup>10</sup> Cette requête aura donc besoin, selon les statuts art. 16, al. 5, d'une majorité des deux tiers des votant-e-s.

d'un règlement de mise en œuvre a été respectée. Dans le même temps, aucun des alliés potentiels n'est prêt à lancer un référendum. Les ONG travaillant ensemble au sein de la « Coalition suisse sur l'huile de palme » ont explicitement rejeté le lancement d'un référendum. Le PS serait seul à le soutenir, en grande partie parce qu'il s'agit de l'accord de libre-échange le plus avancé à ce jour en termes de durabilité. Des normes pour une huile de palme durable ont été incluses pour la première fois dans un accord de libre-échange. L'huile de palme ne devrait être importée à droits de douane réduits que si elle répond aux normes définies et est expédiée dans des conteneurs séparés afin que son origine soit contrôlée. En outre, un règlement de mise en œuvre pour les contrôles aux frontières a été introduit pour la première fois afin de garantir que seule l'huile de palme produite de manière durable arrive en Suisse. Le PS continuera d'exercer des pressions sur la mise en œuvre et le respect les plus stricts possibles des mesures de durabilité. Un référendum ne servirait à donc rien car nous serions renvoyés au statu quo.

2. **La menace d'un référendum contre l'accord avec le Mercosur peut encore produire certains effets** : bien que l'accord avec le Mercosur ait été négocié dans son intégralité au niveau technique, il n'a pas encore été signé. Il n'est pas certain que le Conseil fédéral puisse un jour soumettre cet accord à l'approbation du Parlement, car l'Autriche, l'Irlande, la France et la Slovaquie bloquent actuellement un accord parallèle de l'UE avec le Mercosur (notamment en raison de la politique menée en Amazonie et de l'augmentation massive de la déforestation par le feu sous la présidence de l'extrême droite brésilienne, incarnée par Jair Bolsonaro). Le PS fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que les trois conditions mentionnées dans la résolution seront bien ancrées, et donc remplies, dans toute décision d'approbation éventuelle. Si tel n'est pas le cas, le Comité directeur demandera à l'AD de lancer un référendum.
3. **Un référendum contre l'accord avec le Mercosur bénéficie d'un soutien plus large et a beaucoup plus de chances de connaître le succès** : À notre connaissance, l'accord Mercosur contient bien moins de mesures en faveur de la durabilité que l'accord avec l'Indonésie, et l'on se demande s'il comprendra même un règlement de mise en œuvre sur le contrôle des mesures de durabilité aux frontières. Un référendum contre l'accord avec le Mercosur serait donc beaucoup plus facile à gagner qu'un référendum contre l'accord avec l'Indonésie – également dans la perspective de trouver d'éventuels alliés. Les ONG travaillant ensemble au sein de la « Coalition suisse sur l'huile de palme » ont explicitement rejeté le lancement d'un référendum. Le PS serait en grande partie seul à soutenir ce référendum. Il n'est guère judicieux de se précipiter contre l'accord avec l'Indonésie et de lancer un référendum mal préparé sans partenaires solides. – La « Coalition Mercosur », en revanche, a déjà signalé à plusieurs reprises qu'elle pourrait participer au lancement d'un référendum. Par conséquent, concentrons tous nos efforts sur la lutte contre l'accord avec le Mercosur.

## **R-3 MARTINE DOCOURT ET AL. : POLITIQUE CLIMATIQUE : LE PS DOIT ÊTRE LE GARANT DE LA JUSTICE SOCIALE**

Le changement climatique n'est plus à prouver. Les scénarii les plus divers annoncent différents impacts sur l'environnement, en Suisse comme partout sur notre planète. Des bouleversements qui pourront être atténués ou stoppés si nous prenons de réelles mesures pour réduire et à terme abolir le bilan net des émissions de CO<sub>2</sub>. Car les effets du changement climatique impactent déjà notre société et notre environnement : événements météorologiques extrêmes, altération des températures saisonnières et menaces sur les écosystèmes par exemple.

**Ces impacts font du changement climatique le thème le plus brûlant de notre époque.**

Si, de prime abord, le phénomène semble relever du domaine scientifique et appeler avant tout des réponses techniques, il relève en réalité d'une dynamique beaucoup plus large, aux nombreuses ramifications sociales, économiques et politiques. En effet, la manière dont sont organisés notre appareil de production, nos modes de vie et de consommation ont un impact direct sur le climat.

Si nous voulons y répondre et limiter les dégâts tant que cela est encore possible, nous devons donc revoir notre façon de nous déplacer, de nous chauffer, de consommer, de nous nourrir et de travailler.

**Pour faire face au changement climatique, nous, parti socialiste, devons certes proposer des solutions concrètes pour réduire à zéro notre bilan net d'émissions de CO<sub>2</sub>, nous devons aussi veiller à ce que ces solutions soient supportables, équitables même, pour les couches les plus faibles économiquement de la population.** Celles-ci sont d'ailleurs les premières à faire les frais de la dégradation de l'environnement. De plus, le principe de pollueur-payeur doit être appliqué pour que les coûts soient supportés d'abord par les principaux responsables et non pas par la population. Notre action doit donc avoir pour but d'éviter que les réponses apportées au changement climatique provoquent un accroissement des inégalités sociales.

**Le parti socialiste doit ainsi être garant de la justice sociale face à cette crise qui conditionnera l'agenda politique de ces prochaines années.**

Durant la campagne pour les élections fédérales, le PS Suisse s'est surtout concentré sur l'électrification de la mobilité et la place financière. Par le biais de cette résolution, nous souhaitons poursuivre la réflexion et développer l'aspect spécifique de la justice sociale dans le contexte du changement climatique, et demandons donc qu'un papier de position consacré à cette dimension soit élaboré en vue de l'Assemblée de délégué-e-s du 27 juin 2020, afin qu'il puisse être débattu largement au sein de notre parti.

Ce papier de position devra fixer de manière claire :

- **Les objectifs en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> et les échéances, selon les avancées scientifiques du moment** : l'abandon total des agents énergétiques fossiles d'ici 2045 figure dans le Plan Marshall. Un bilan neutre en 2030 figure dans la Charte de la Grève du Climat. Il est ainsi primordial que notre parti se définisse clairement par rapport à ces objectifs et surtout qu'un réel débat démocratique ait lieu au sein du parti afin de les fixer.
- **Les mesures en Suisse et à l'étranger pour parvenir à ces objectifs ainsi que les moyens/outils privilégiés pour les mettre en œuvre** : Beaucoup de mesures figurent dans le Plan Marshall, mais un réel débat démocratique doit avoir lieu au sein du parti. De plus, ce plan n'est pas exhaustif, des volets concernant les transports publics tout comme leur accessibilité (prix et différences géographiques) ou l'agriculture que nous voulons défendre par exemple doivent également y figurer.
- **Une analyse de l'impact des moyens/outils privilégiés sur les habitantes et habitants de notre pays. Notamment par niveaux socio-économiques et des différences géographiques.** Une étude a été mandatée par le PSS sur une partie de ces aspects, mais maintenant il s'agit de la vulgariser et de la compléter.
- **Les mesures d'adaptation privilégiées ainsi que les moyens/outils privilégiés pour les mettre en œuvre** : Nous devons également nous positionner sur la politique menée pour faire face à l'augmentation des températures : la mise en place de plans canicule ou des adaptations dans les normes d'aménagement du territoire pour végétaliser l'espace public ou encore des mesures pour accompagner et soutenir les travailleuses et les travailleurs dans cette transition par exemple.

**Le papier de position fera également l'analyse des modèles économiques et fiscaux qui peuvent permettre d'atteindre les objectifs fixés tout en tenant compte de manière globale qu'il n'y aura pas de justice climatique sans justice sociale et justice des genres.**

**La crise climatique que vit notre société n'a rien de réjouissante, mais cela est l'occasion de repenser notre modèle de société et de tendre ainsi à une société plus sociale, plus solidaire et plus égalitaire. Des valeurs qui sont, en tant que socialistes, la base de notre engagement.**

**Proposition du Comité directeur** : accepter

*Signataires : Martine Docourt, Natascha Wey, Gina La Mantia, Mathilde Crevoisier, Elisabeth Clément-Arnold, Barbara Keller, Marilena Corti, Virginia Köpflj, Gisela Nyfeler, Min Li Marti*

## **R-4 NICOLA SIEGRIST ET AL. : CAP SUR LA « STRIKE FOR FUTURE » !**

L'année prochaine, la grève du climat franchira une nouvelle étape sur la voie d'une protection du climat cohérente : le vendredi 15 mai 2020, le mouvement appellera à la « Strike for Future » (grève pour l'avenir). L'objectif est d'élargir le mouvement et de l'étendre explicitement aux travailleurs/-euses\*. À l'instar des « Scientists for Future » (scientifiques pour l'avenir) ou des « Grandparents for Future » (« grands-parents pour l'avenir »), la population active doit s'organiser en collectifs indépendants de « Workers for Future » (travailleurs pour l'avenir) et en d'autres structures à un niveau de mobilisation de base. La « Strike for Future » du 15 mai s'inscrit dans la droite ligne de la grève des femmes\* et vise également à exercer une pression économique sur la politique et l'économie.

Afin d'atteindre cet objectif, des « dialogues » et des négociations sont en cours avec les collectifs de la grève des femmes\* et avec les syndicats. Par ailleurs, des collectifs de « Workers for Future » se forment dans les régions. Dès le début du mois de novembre, le SSP (syndicat des secteurs public) Suisse (VPOD Schweiz) a exprimé son soutien officiel à la « Strike for Future ».

Ce travail est essentiel pour mener main dans la main les luttes des salariés, les luttes féministes ainsi que la lutte contre la crise climatique et pour la justice climatique. La crise climatique touche 99 % de la population – les populations du Sud et les femmes dans une mesure plus large ou disproportionnée –, alors que le 1 % le plus riche de l'humanité tire profit de la destruction de l'environnement. La crise climatique est directement liée au mode de fonctionnement actuel de l'économie. La course au profit, qui va de pair avec la croissance à tout prix, et la contradiction interne du modèle économique capitaliste, par lequel de plus en plus de régions du monde sont « exploitées » (forêt amazonienne, main-d'œuvre féminine) alors que les coûts et les désagréments doivent dans le même temps être « rejetés vers l'extérieur » (travail de soins non rémunéré, destruction climatique), et mettent la société et la politique dans l'incapacité d'agir. D'une part, les possédants (la classe possédante, les nantis) bénéficient directement de l'exploitation des ressources naturelles. D'autre part, les salariés se voient contraints de polluer l'environnement. La mobilité, par exemple, n'est un luxe que pour quelques-uns, mais elle est une nécessité pour la grande majorité des travailleurs. Pendant que les travailleurs sont coincés dans les embouteillages, les possédants font le tour du monde en avion. La catastrophe climatique affectera ceux qui n'en sont pas responsables et qui ne peuvent pas l'empêcher. La protection du climat et la justice sociale vont donc de pair.

Depuis ses débuts, le mouvement de grève pour le climat a engrangé beaucoup d'expérience politique et organisationnelle et s'est assuré un rôle important sur la scène politique. Les dernières élections nationales l'ont elles aussi montré. En plus d'organiser de grandes manifestations, l'objectif principal est de créer de nouveaux collectifs et groupes au niveau de mobilisation de base afin d'impliquer un maximum de personnes.

Le PS Suisse a soutenu très tôt le mouvement de grève, et cela a constitué un signal important.

- La prochaine étape consiste à appeler à la « Strike for Future » du 15 mai 2020.
- Cela signifie aussi que le PS Suisse encourage activement ses membres à former ou à rejoindre de tels groupes et collectifs.

Par ailleurs, il est également important que la grève du climat reçoive des signaux clairs de la part des syndicats, afin que la « Strike for Future » puisse mobiliser le plus grand nombre possible de travailleurs/-euses\* et les unir dans une lutte commune contre la crise climatique et ses conséquences dévastatrices. De nombreux membres du PS sont également membre d'un syndicat.

- Le PS Suisse soutient ces membres en appelant les syndicats à lutter activement contre la crise climatique.

**Proposition du Comité directeur** : accepter

*Signataires : Nicola Siegrist (JS), Ronja Jansen (JS), Bertil Munk (JS), Nadia Kuhn (JS), Clément Borgeaud, (JS), Lewin Lempert (JS), Hannah Pfalzgraf (JS), Dario Engeloeh (JS), Andrea Simonett (JS), Darius Boozarjomehri (JS), Muriel Günter (JS), Matthieu Béguelin, (PS Neuchâtel).*

## **R-5 CLÉMENT BORGEAUD ET AL. : CONTRE L'ANTIDÉMO-CRATIQUE FORUM ÉCONOMIQUE DE DAVOS**

Du 21 au 24 janvier 2020 aura lieu la prochaine réunion annuelle du Forum économique mondial, plus communément appelé Forum de Davos. L'élite mondiale de la finance et des pays riches s'y rassemble chaque année pour y discuter dans l'entre-soi de l'avenir de la planète – et donc de manière totalement antidémocratique.

La Suisse accueille l'événement à bras ouverts, et dépêche armée et police sur place pour garantir la tenue sans perturbations de l'événement. Les coûts liés au déploiement de l'armée s'élèvent à environ 32 millions de francs. La Confédération, le canton des Grisons et la commune de Davos y rajoutent ensemble une somme dépassant les 6.5 millions<sup>11</sup>.

L'institution prétend qu'elle participe à l'amélioration du monde. Néanmoins, nous savons très bien qu'il s'agit surtout du rendez-vous des quelques très puissants acteurs économiques et politiques mondiaux. Le WEF incarne le capitalisme et l'impérialisme actuels que la gauche, et le Parti socialiste, se doivent de critiquer et combattre.

Les grands mouvements altermondialistes d'il y a 20 ans ont longtemps été considérés comme sur le déclin, et le WEF a lui-même prétendu se moderniser et s'ouvrir aux questions sociales. Ne soyons pas dupes : alors que la concentration des richesses et les crises environnementales ne font que se renforcer, la mobilisation de la rue vécue en Suisse cette année a été l'une des plus fortes observées depuis longtemps. Partout à travers le monde, les foules se mobilisent pour dénoncer l'inaction mondiale en matière de protection environnementale, de responsabilité des multinationales et de solidarité internationale.

Nous savons que de telles crises ne peuvent pas être résolues par une poignée d'élites mondiales, qui profitent elles-mêmes de l'exploitation de la planète et de sa population. Nous devons montrer clairement que nous condamnons de tels événements, et que nous revendiquons la démocratie économique comme seule voie viable pour sortir des crises multiples auxquelles le monde fait face. Nous n'avons pas besoin d'une soi-disant vitrine sur la Suisse : nous avons besoin d'un changement de système global. Ne participons pas au cynisme des milliers d'hommes d'affaires qui prétendent sauver la planète en venant en Suisse avec autant de milliers de jet privés.

En conséquence, le Parti socialiste suisse :

- Prend position contre la tenue du Forum économique de Davos en soutenant les manifestations qui s'organisent à son encontre.
- Recommande fortement à ses membres, peu importe leurs mandats électoraux, de ne plus y prendre part.

---

<sup>11</sup> Chiffres développés dans [l'interpellation 18.4177](#) de Silva Semadeni (PS).



- Intensifie son engagement pour des formes démocratiques de prise de décision transnationale.

**Proposition du Comité directeur :** rejet de la résolution.

**Justification :** Le PS est également d'avis que le Forum de Davos n'apporte pas de contribution substantielle à la résolution des problèmes de ce monde, et que le bilan de cet événement est un désastre en matière de politique climatique. Le Forum de Davos devrait donc être déclaré événement privé et couvrir lui-même tous les coûts liés à sa mise en œuvre. Cependant, le Comité directeur estime que le PS, de pair avec des organisations partenaires (syndicats, organisations de protection des droits humains, ONG, etc.) devrait exercer une pression interne et externe sur le Forum de Davos afin d'exprimer et de défendre une vision différente du monde. Il ne considère donc pas qu'un appel au boycott tel que proposé dans cette résolution soit approprié. Tout comme il a critiqué le refus initial d'accès au Forum de Davos pour le journal WOZ comme étant antidémocratique, il ne désire pas soutenir un appel au boycott de la part de ses propres membres.

*Signataires : Clément Borgeaud (JS), Darius Boozarjomehri (JS), Carole Sierro (PSVR), Barbara Lanthemann (PSVR), Sarah Gillioz (PSVR), Yusuf Kumliye (PS Vaud), Matthieu Béguelin (PS Neuchâtel), Lukas Horrer (SP Graubünden), Eva Gut (SP Zürich), Ronja Jansen (JS), Dario Engeloeh (JS), Andrea Simonett (JS), Nadia Kuhn (JS), Hannah Pfalzgraf (JS), Camille Cantone (JS), Muriel Günther (JS), Nicola Siegrist (JS).*

## NOUVELLE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE ET DE LA SANTÉ

En ne se représentant pas au Conseil national, Silvia Schenker quitte également la Présidence de la Commission spécialisée en matière de politique sociale et de santé. Yvonne Feri présente sa candidature pour ce siège vacant.

### Curriculum Vitae Yvonne Feri

Name und Adresse	FERI Yvonne, Wettingen AG <a href="mailto:yvonne.feri@bluewin.ch">yvonne.feri@bluewin.ch</a>
Geburtsdatum	21. März 1966
Zivilstand	nicht verheiratet, 2 Kinder (Jahrgang 91 und 93), alleine erzogen



### Politische Tätigkeiten

Seit 5.12.2011	Nationalrätin / <i>Mitglied SGK (Soziales und Gesundheit) und GPK (Geschäftsprüfung)</i>
Seit 12.4.2016	Präsidentin Kinderschutz Schweiz
Seit 29.11.2018	Mitglied Stiftungsrat Santé Sexuelle Schweiz
Seit 1.5.2017	Beirätin des Vereins Hunger Projekt
Seit 1.4.2017	Beirätin im Förderverein für Kinder mit seltenen Krankheiten
Seit 18.1.2017	Beirätin des Vereins Kometian
Seit 9.4.2016	Beirätin des Schweizerischen Kompetenzzentrums für Menschenrechte
Seit 12.5.2015	Präsidentin des Vereins für soziale Gerechtigkeit
Seit 2013	Mitglied Matronatskomitee UFS Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht

### Abgeschlossen

1.1.2006 – 31.12.2016	Gemeinderätin Wettingen, Ressort Soziales und Familie (Exekutive) In dieser Funktion unter anderem Mitglied des Vorstandes Spitex Wettingen, Mitglied Heimkommission Regionales Pflegezentrum Baden
2012 – 2016	Präsidentin SP Frauen Schweiz

1998 – 2008	Grossrätin Kanton Aargau (Kantonsparlament)
2008 – 2012	Präsidentin SP Bezirk Baden
2005 - 2009	GL-Mitglied der SP Aargau
2001 – 2005	Einwohnerrätin Wettingen (Gemeindeparlament)
2002 - 2006	Stiftungsrätin Frauenhaus Aargau, Präsidentin 2003-2006

### **Berufliche Tätigkeiten**

Seit 1.1.2017	Inhaberin <b>FERI</b> Mit-Wirkung
1.2.2012 – 30.6.2012	Stabsstelle beim Zürcher Lehrerinnen- und Lehrerverband Zürich
01.10.2007 – 31.1.2012	Geschäftsführerin Zürcher Lehrerinnen- und Lehrerverband Zürich
01.01.2007 – 30.09.2007	Geschäftsleiterin TERRE DES FEMMES Schweiz
November/Dezember	berufliche Pause
1.1.2006 – 31.10.2006	Mitarbeiterin Bereich Finanzen, Unia Region Zürich-Schaffhausen
1.1.2005 – 31.12.2005	Leiterin Support/Finanzen/Rechtsdienst Unia Sektion Zürich, Mitglied der GL
01.9.2003 – 31.12.2004	Leiterin Finanzen/Administration GBI, Sektion Zürich Meilen Glattal

**Weitere Tätigkeiten und Informationen unter:** [www.yvonneferi.ch](http://www.yvonneferi.ch) und [www.feri-mit-wirkung.ch](http://www.feri-mit-wirkung.ch)

<b>Proposition du Comité directeur :</b> Élire Yvonne Feri.
---

## **CONSTITUTION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE « POLITIQUE EN MATIÈRE DE RÉSEAUX »**

### **Requête**

Créer une commission spécialisée « Politique en matière de réseaux et de données » coprésidée par Min Li Marti (conseillère nationale, CAJ) et Andreas Burger (Comité directeur du PS Suisse).

### **Contexte**

La question de la politique en matière de réseaux et de données revêt une grande importance. Or, elle ne dispose actuellement pas de l'ancrage institutionnel souhaitable au sein du groupe parlementaire et du parti. Plusieurs membres du parti n'ont par exemple pas un accès aisé au groupe parlementaire. De plus, des personnes désireuses de participer à une discussion sur la politique en matière de réseaux se sont déjà manifestées.

En ce qui concerne la politique en matière de réseaux, le PS a peu de présence publique. Sur certaines questions, les positions ne sont pas toujours clairement identifiables (p. ex. vote électronique, Open Government Data). Les Verts et les Vert'libéraux sont plus présents dans les milieux intéressés, bien que la politique socialiste puisse parfaitement s'inscrire dans le prolongement de leur action. Au-delà de la politique en matière de réseaux, il existe de nombreuses autres questions de numérisation (il s'agit en effet d'une question transversale) qui concernent la politique socialiste (par exemple : avenir du travail, cybersécurité, cyberdéfense, protection des données, dossier médical électronique, conduite autonome, etc.). Sur toutes ces questions, il convient d'entretenir au sein du groupe parlementaire une coopération et une coordination étroites avec les commissions et délégations du PS concernées.

Voilà pourquoi il faut constituer, avec des expert-e-s du parti, une commission spécialisée jouissant d'un statut officiel, porteuse d'un mandat des commissions du parti et chargée de se pencher sur ces questions pour le compte et à l'intention du parti et du groupe parlementaire. Cela se ferait toujours en consultation et en coopération avec les autres commissions et délégations du PS au sein des commissions législatives compétentes.

### **Objectifs**

- Renforcer la compétence numérique du PS
- Clarification des points en suspens et des thèmes qui sont sujets à controverse
- Travail d'élaboration ou participation à la définition de positions et de propositions politiques sur les questions de numérisation en collaboration avec le groupe parlementaire
- Mise en réseau et échange entre experts au sein du parti

- Positionner le PS en tant que parti acteur de la numérisation, recrutement de membres / sympathisant-e-s spécialistes de l'univers IT/start-up

### Structure et entités

- Ces objectifs ne peuvent pas tous être atteints avec l'instrument d'une commission spécialisée classique. Nous suggérons donc l'idée de regrouper différentes entités qui seraient chapeautées par une commission d'experts.
- Pool d'experts : les membres de ce pool sont à la disposition du groupe parlementaire, des délégations, de la présidence et du Comité directeur, ainsi que des commissions d'experts pour des contributions, une participation aux consultations et des papiers de position. Le pool est composé des membres actuels du groupe d'experts Internet et d'autres experts.
- #teamhuman : agirait en tant que groupe semi-public événementiel et de discussion à caractère de laboratoire et ouvert à toutes les parties intéressées. Coprésidence prévue : Min Li Marti et Hannes Gassert.
- Commission d'experts : celle-ci regroupe les activités de politique en matière de réseaux et assure un lien avec le groupe parlementaire. Elle peut élaborer des papiers de position à la demande du groupe parlementaire ou de la présidence ou participer à leur rédaction, toujours en consultation avec les autres groupes concernés.  
Membres du groupe parlementaire : Edith Graf-Litscher, Samuel Bendahan. Les membres de la commission spécialisée font l'objet d'un recrutement et de publications d'offres d'emploi en sus. On veillera à respecter un équilibre des sexes et des régions linguistiques dans la composition de cette commission. Du côté du secrétariat, le travail de la commission spécialisée doit être supervisé par les secrétaires spécialisé-e-s à qui la CSEC et la CAJ ont chacune transféré une partie de leurs compétences. 1-2 réunions par an sont prévues pendant la session.

**Proposition du Comité directeur :** Constituer une Commission spécialisée « politique en matière de réseaux sociaux », co-présidée par Min Li Marti et Andreas Burger.

## Curriculum Vitae Andreas Burger

### Zur Person

Wohnhaft in Zürich an der Stampfenbachstrasse 32

Geboren am 12.4.1969 in Zürich

Aufgewachsen in Zürich 2, jetzt wohnhaft in Zürich 6

Übliche Schulen in Zürich

Ausbildung zum Physiklaboranten an der ETH Zürich

Jetzt beruflich tätig als Informatiker an der ETH Zürich

Lehrlingsausbildner (Informatiker)



### Ein paar Angaben zur Historie

1988	Beitritt SP
1988	Beitritt JuSo
1990 - 1995	Vorstand SAJV (Dachverband der Jugendorganisationen), portiert durch die JuSo ua verantwortlich für die erste Jugendsession 1991
1990 - 2000	PV SP Kanton Zürich zunächst für JuSo, später für Bezirk Zürich
1991 - 2002	Vorstand SP Zürich 6
1994 - 2002	Co-Präsidium SP Zürich 6
2006 - 2012	Vorstand SP Zürich 6
2010 - 2012	PV SP Stadt Zürich
2012-	GL SP Kanton Zürich
2018	GL SP Schweiz

Und natürlich über die Jahre diverse Wahlkampfkommissionen, E-Campaigninitiativen, Gewerkschaftsarbeit, etc.

## Curriculum Vitae Min Li Marti

Geboren am 1. Juni 1974 in Bern,  
aufgewachsen in Olten.  
Seit 1995 wohnhaft in Zürich,  
seit 2018 Mutter einer Tochter.



### POLITIK

Seit 2015 für die SP Kanton Zürich im Nationalrat. Zuerst Mitglied der Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur, seit 2018 Mitglied der Kommission für Rechtsfragen. Seit rund drei Jahren Mitglied der Geschäftsleitung der SP Frauen\*. Von 2002 bis 2015 war ich Mitglied des Zürcher Gemeinderats, von 2009-2015 Fraktionspräsidentin.

### BERUF

Seit Februar 2015 bin ich Verlegerin und Chefredaktorin der linken Wochenzeitung P.S. Während des Studiums war ich unter anderem Kolumnistin bei 20 Minuten und Online-Redaktorin bei bluewin.

Nach dem Studium heuerte ich bei der SP Kanton Zürich an, landete über einen Abstecher beim Film, als Kampagnenleiterin beim vpod, leitete zusammen mit Andrea Sprecher die Kampagnenabteilung und die Nationalratswahlen 2011 der SP Schweiz und war danach bei zwei Kommunikationsagenturen tätig.

### AUSBILDUNG

2000 habe ich mein Studium in Soziologie, Publizistikwissenschaft und Sozial- und Wirtschaftsgeschichte mit dem Lizentiat abgeschlossen. Danach habe ich beim SPRI ein CAS in Unternehmenskommunikation gemacht und mich bei Focal zum Thema Drehbuchschreiben weitergebildet. Zudem absolvierte ich einen Weiterbildungskurs an der ZHAW in Leadership und Change Management.

## ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Dans le cadre de la vacance au sein de la Commission des finances, Chris Nestel a annoncé sa mise à disposition.

### Curriculum Vitae Chris Nestel

Elisabethenstrasse 5, 8004 Zürich,  
079 503 65 76, chris.nestel@bluewin.ch  
Interessen:  
Literatur/Kunst, Politik, Kochen, Essen, Reisen, Kino



### Politik

2014 - heute	Finanzdelegierter (GL-Mitglied) SP Stadt Zürich Ressort-Verantwortung: Finanzen / Personalausschuss / Schule Revisor: Kasse GR-Fraktion Co-Revisor Genossenschaft «Zum guten Menschen»
2005 - heute	Mitglied im Vorstand der SP4 (davon seit 2011 als Kassier)
2005 - heute	Delegierter SP Kanton
2005 - 2014	Delegierter SP Stadt Zürich
2003 - 2009	Schulpolitische Kommission SP Stadt + Vertretung der Kommission im Vorstand der SP Stadt
2002 - 2014	Mitglied der Kreisschulpflege Zürich Limmattal davon 10 Jahre als Vizepräsident + Präsident der SP Fraktion
2001 - heute	Mitglied der SP Sektion Zürich 4

### Berufserfahrung

2010 -	Limmat Wealth AG, Zürich
1994 - 2010	Bank Oppenheim, Zürich
1988 - 1994	BSI Banca della Svizzera Italiana, Zürich (davon 1990/91 in London)
1987 - 1988	Reise durch diverse Länder Lateinamerikas
1985 - 1987	Zürcher Kantonalbank

### Bildung

1997 - 1998	Swiss Training Center For Investment Professionals (AZEK)
1990	Cambridge University
1982 - 1985	KV Zurich Business School Banklehre bei Zürcher Kantonalbank
1979 - 1982	Freie Katholische Sekundarschule Zürich
1973 - 1979	Primarschule Zürich - Grünau

### Mitgliedschaften

Genossenschaft «Wirtschaft zum guten Menschen»  
Volkshausverein, Erklärung von Bern, Mieterverband Zürich  
Bankpersonal Verband, Kaufmännischer Verband  
mediCuba Schweiz

**Proposition du Comité directeur : Élire Chris Nestel.**